



CONSEIL COMMUNAL DU 18 JANVIER 2022

REGISTRE

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, David Leisterh, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, Joëlle Mbeka, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jos Bertrand, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Ouverture de la séance à 20:00

SÉANCE PUBLIQUE

Secrétariat

1 Approbation du registre de la séance du 21 décembre 2021.

Le Conseil approuve le registre.
26 votants : 26 votes positifs.

Jan Verbeke entre en séance.

2 Marchés publics (du 06/12/2021 au 29/12/2021) - Communication au Conseil des délibérations prises par le Collège en vertu des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale.

Le Conseil communal,
Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'Arrêté royal du 22 juin 2017 ;
Vu les articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, tels que modifiés par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013, du 27 juillet 2017 et du 17 juillet 2020;
Sur proposition du Collège ;

DECIDE

De prendre pour information les délibérations du Collège relatives à des marchés publics, prises en application des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale, énumérées ci-après :

Collège du 06/12/2021

Service	Objet
Informatique	Acquisition de fourniture permettant la modification du type de ligne« Internet » dans les écoles primaire en vertu de la Convention de mandat n° CM001216 entre notre administration et la Région de Bruxelles-Capitale – Article : 7221/742-53 - Montant à engager : 2.420,00€ (21/8352) – Budget 2021.
Enseignement	Achat de talkie-walkie pour l'accueil extrascolaire de l'école les Cèdres - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/744-98 – Montant estimé : 200,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 159,98 euros TVAC – Montant à engager : 160,00 euros TVAC (21/8158) – Budget: 2021.
Enseignement	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des écoles : mobilier divers pour les classes (Karrenberg, Futaie et Cèdres) – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Article : 7221/744-51 – Montant estimé : 4.700,00 euros TVAC – Budget : 2021.
Vie économique	Acquisition d'une armoire électrique de type « forain » pour le marché hebdomadaire des Archiducs et acquisition de certaines composantes pour les armoires électriques du marché hebdomadaire Wiener – Marché public « in house » – Approbation de la procédure de passation du marché – Application de l'article 234§3 de la NLC – Article 520/725-60 – montant estimé : 73.000,00 € TVAC – Budget 2021.
Marchés publics	Acquisition de 2 maxi-bacs avec roulettes, 1 table à langer mural, 1 tapis coussin cale-bébé, 2 fauteuils bébé, 3 coussins cale-bébé à destination de la bibliothèque POB Rozenberg – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7672/744-51 – Montant estimé : 1.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 989,70 euros TVAC – Montant à engager : 990,00 euros TVAC (21/8157) – Budget : 2021.
Travaux publics	Cure St Clément - Renouvellement des corniches (y compris structures) et ancrages - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 790/724-60 - Montant : 55.000,00 euros TVAC - Budget : 2021.
Travaux publics	Fourniture de détecteurs CO2 pour les écoles – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 140/744-98 – Montant estimé : 5.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 4.911,39 euros TVAC – Montant à engager : 5.000,00 euros TVAC (21/8181) – Budget : 2021.
Travaux publics	Parc Sportif des 3 Tilleuls - Aménagement de la zone le long du terrain synthétique n°2 (av des Sylphes) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 764/725-60 – Montant estimé : 6.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 5.989,50 euros TVAC – Montant à engager : 6.000,00 euros TVAC (21/8325) – Budget : 2021.

Bibliothèques	Achats de tabourets pour les usagers de la bibliothèque adultes de l'Espace Delvaux – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/744-51 – Montant estimé : 500,00€ TVAC – Montant de la désignation : 400,00€ TVAC – Montant à engager : 400,00€ TVAC (21/8341) – Budget : 2021.
---------------	---

Collège du 13/12/2021

Service	Objet
Enseignement	Achat d'un diable pour l'école la Futaie - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/744-98 – Montant estimé : 300,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 216,59 euros TVAC – Montant à engager : 220,00 euros TVAC (21/8480) – Budget: 2021.
Enseignement	Achat d'une enceinte portable pour l'accueil extrascolaire - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/744-98 – Montant estimé : 300,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 289,00 euros TVAC – Montant à engager : 290,00 euros TVAC (21/8479) – Budget: 2021.
Petite Enfance	Achat d'un frigo/congélateur pour le service Finances/Recette – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-98 – Montant estimé : 400,00€ TVAC – Montant de la désignation : 388,00€ TVAC – Montant à engager : 390,00€ TVAC (21/8355) – Budget : 2021.
Travaux publics	Achat d'outillage et matériel pour le Service des Plantations – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 766/744-98 – Montant estimé : 10.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 9.470,43 euros TVAC – Montant à engager : 9.500,00 euros TVAC (21/8388) – Budget : 2021.
Travaux publics	Achat d'outillage et matériel pour le service de la Propreté publique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 875/744-98 – Montant estimé : 10.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 9.490,31 euros TVAC – Montant à engager : 9.500,00 euros TVAC (21/8389) – Budget : 2021.
Travaux publics	Achat de matériel d'entretien (aspirateur, chariot, ...) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-51 – Montant estimé : 2.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.029,71 euros TVAC – Montant à engager : 1.035,00 euros TVAC (21/8482) – Budget : 2021.

Travaux publics	Achat outillage et matériel pour le centre technique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 138/744-51 – Montant estimé : 15.000 euros TVAC – Montant de la désignation : 14.365,22 euros TVAC – Montant à engager : 14.500,00 euros TVAC (21/8390 - 21/8391 - 21/8392) – Budget : 2021.
Travaux publics	Hall omnisport - Fourniture et pose d'un miroir dans la salle du dojo – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 764/724-60 – Montant estimé : 9.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 8.846,31 euros TVAC – Montant à engager : 9.000,00 euros TVAC (21/8481) – Budget : 2021.
Travaux publics	Ecole de La Futaie - Chaudière en panne - Remplacement du brûleur – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/724-60 – Montant estimé : 7.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 5.594,74 euros TVAC 6% – Montant à engager : 6.153,00 euros TVAC – Budget : 2021.

Collège du 20/12/2021

Service	Objet
Secrétariat	Bac de rangement du courrier pour le service messagerie – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-98 – Montant estimé : 350,00€ TVAC – Montant de la désignation : 204,00€ TVAC – Montant à engager : 210,00€ TVAC (21/8557) – Budget : 2021.
Informatique	Acquisition d’une solution « tableau blanc interactif » pour le renouvellement de matériel à l’école des Cèdres – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/742-53 – Montant estimé : 3.000,00€ TVAC – Montant de la désignation : 2.603,02€ TVAC – Montant à engager : 3.000,00 € TVAC (21/8559) – Budget : 2021.
Enseignement	Achat de blocs modules en mousse pour l’accueil extrascolaire - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/744-98 – Montant estimé : 1.800,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.587,65 euros TVAC – Montant à engager : 1.600,00 euros TVAC (21/8561) – Budget: 2021.
Enseignement	Achat d’un bureau et d’un caisson pour le service extrascolaire - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/741-51 – Montant estimé : 700,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 641,60 euros TVAC – Montant à engager : 650,00 euros TVAC (21/8558) – Budget: 2021.

Enseignement	Achat d'un lit de camp /couchette pliante pour l'école la Futaie - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/744-98 – Montant estimé : 100,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 48,00 euros TVAC – Montant à engager : 50,00 euros TVAC (21/8552) – Budget: 2021.
Enseignement	Achat d'une machine à relier pour l'accueil extrascolaire de l'école les Cèdres - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/744-98 – Montant estimé : 150,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 85,12 euros TVAC – Montant à engager : 85,12 euros TVAC (21/8548) – Budget: 2021.
Enseignement	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des écoles : équipements divers pour les écoles Colibri, Naiades, Aigrettes – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Article : 7210/744-98 – Montant estimé : 750,00 euros TVAC – Budget : 2021.
Finances	Achat de 4 lampes de bureau – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-98 – Montant estimé : 200,00€ TVAC – Montant de la désignation : 171,38€ TVAC – Montant à engager : 172,00€ TVAC (21/8524) – Budget : 2021.
Logement / Régie foncière	Régie foncière - Remise en peinture de boiseries extérieures - JAGERSVELD 6 - HULPE 216 - HULPE 507 – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Code économique : 243-01 – Montant estimé : 23.108,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 20.413,48 euros TVAC – Montant à engager : 22.454,83 euros TVAC – Exercice : 2021.
Participation	Extension de l'aire de jeux de la place Andrée Payfa-Fosséprez - Approbation des conditions et de la procédure de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 761/725-60 - Montant : 45.000,00 euros TVAC - Budget : 2021.
Travaux publics	Ecole de la Roseraie - Aménagement d'un local pour les cours en immersion en néerlandais – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7210/724-60 – Montant estimé : 34.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 24.168,00 euros TVAC – Montant à engager : 26.584,00 euros TVAC (21/8531) – Budget : 2021.
Travaux publics	Espace Delvaux - Modification d'un châssis – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 762/724-60 – Montant estimé : 2.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.415,70 euros TVAC – Montant à engager : 1.556,00 euros TVAC (21/8580) – Budget : 2021.

Bibliothèques	Achats d'assises pour l'espace Adolescents de la bibliothèque de l'Espace Delvaux – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/744-51 – Montant estimé : 600,00€ TVAC (21/8528) – Montant de la désignation : 595,00 TVAC – Montant à engager : 600,00€ TVAC – Budget : 2021.
---------------	--

Collège du 29/12/2021

Service	Objet
Informatique	Rectification de la délibération du 22/11/2021 - Acquisition de deux licences ArchiCad pour le service des Travaux Publics – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/742-53 – Montant estimé : 11.700,00 € TVAC – Montant de la désignation : 11.616,00 € TVAC - Montant à engager : 11.700,00 € TVAC (21/7855) – Budget : 2021.
Jeunesse	Réparations et entretien de modules de jeux défectueux des aires de jeux communales de Watermael-Boitsfort – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Budget Extraordinaire : Articles 761/725-60 ; 761/744-98 ; 7221/725-60 – Montants estimés : 3.0740€ TVAC – Montants des désignations : 648,50€ TVAC ; 375,10€ TVAC ; 2.032,80€ TVAC – Montants à engager : 650,00€ TVAC (21/8863) ; 380,00€ TVAC (21/8864) ; 2.035,00€ TVAC (21/8865) - Budget ordinaire : Article 761/124-06 – Montant estimé : 1.000,00€ TVAC - Montant de la désignation : 992,20€ TVAC – Montant à engager 995,00€ – Budget : 2021.
Enseignement	Achat d'une chaise de bureau pour le service extrascolaire - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/741-51 – Montant estimé : 300,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 242,00 euros TVAC – Montant à engager : 250,00 euros TVAC (21/8688) – Budget: 2021.
Petite Enfance	Achat de mobilier de cuisine en inox pour la crèche « Les Archiducs » Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84403/744-98 – Montant estimé : 800,00€ TVAC – Montant de la désignation : 764,72€ TVAC – Montant à engager : 770,00 € TVAC (21/9325) – Budget : 2021.
Petite Enfance	Achat d'accessoires pour fauteuils d'allaitement – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article :84403/744-51 – Montant estimé : 300,00€ TVAC – Montant de la désignation : 279,77€ TVAC – Montant à engager : 300,00€ TVAC (21/9328) – Budget : 2021.

Petite Enfance	Acquisition de Bacs de transports pour la crèche « Les Archiducs » – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 844-03/744-51 – Montant estimé : 200,00€ TVAC – Montant de la désignation : 176,66€ TVAC – Montant à engager : 180,00 € TVAC (21/8843) – Budget : 2021.
Vie sociale - Seniors	Acquisition d’un frigo professionnel pour le Service de la Vie sociale - Relations publiques – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 105/744-98 – Montant estimé : 1.000 euros TVAC – Montant de la désignation : 846,99 euros TVAC – Montant à engager : 850 euros TVAC (21/9330) – Budget : 2021.
Vie sociale - Seniors	Service de la Vie sociale - Achat d’une machine à café BEKO CEG5301X pour les réunions et événements organisés par l’administration – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 105/744-98 – Montant estimé : 400,00€ TVAC – Montant de la désignation : 299,95€ TVAC – Montant à engager : 300,00€ TVAC (21/8844) – Budget : 2021.
Travaux publics	Académie de musique - revêtement de sol (Salles Mingus, Tatum et Verhaeren) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7341/724-60 – Montant estimé : 22.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 19.822,00 euros TVAC – Montant à engager : 21.804,00 euros TVAC (21/9331) – Budget : 2021.
Travaux publics	Achat d'un appareil photo et d'une carte mémoire pour le service de la Propreté publique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 875/744-98 – Montant estimé : 200,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 187,99 euros TVAC – Montant à engager : 200,00 euros TVAC (21/9321) – Budget : 2021.
Travaux publics	Crèche Gilson - Réfection des peintures en sections – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84401/724-60 – Montant estimé : 4.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3.944,60 euros TVAC – Montant à engager : 4.000,00 euros TVAC (21/8846) – Budget : 2021.
Travaux publics	Cuisine Centrale - Local lave-vaisselle - Nouveau mobilier et déplacement du lave-vaisselle – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 700/724-60 – Montant estimé : 20.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 17.862,02 euros TVAC – Montant à engager : 19.648,00 euros TVAC (21/8847) – Budget : 2021.

Travaux publics	Ecole Nos petits - achat d'une chaudière murale en remplacement de la chaudière en panne – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7210/724-60 – Montant estimé : 4.000,00 euros euros TVAC – Montant de la désignation : 4.000,00 euros TVAC – Montant à engager : 4.000,00 euros TVAC (21/9320) – Budget : 2021.
Travaux publics	Ecole des Cèdres - Isolation acoustique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/724-60 – Montant estimé : 8.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 6.360,00 euros TVAC – Montant à engager : 6.996,00 euros TVAC (21/8683) – Budget : 2021.
Travaux publics	Fourniture et pose de stores (Centre administratif, Naïades, Cèdres, Académie Beaux-Arts, Crèche Archiducs) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 137/724-60, 7210/724-60, 7221/724-60, 7432/724-60, 84403/724-60 – Montant total estimé : 20.000,00 euros TVAC – Montant total de la désignation : 10.182,50 euros TVAC : 137/724-60 (1.977,24 euros), 7210/724-60 (1.433,42 euros), 7221/724-60 (838,95 euros), 7342/724-60 (3.526,04 euros), 84403/724-60 (2.085,30 euros). – Montant à engager : 137/724-60 (1.977,24 euros) (21/9335), 7210/724-60 (1.433,42 euros) (21/9336), 7221/724-60 (838,95 euros) (21/9337), 7342/724-60 (3.526,04 euros) (21/9338), 84403/724-60 (2.085,30 euros) (21/9339) – Budget : 2021.
Travaux publics	Gilson 6 - remplacement en urgence de la chaudière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/724-60 – Montant estimé : 30.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 11.320,60 euros TVAC – Montant à engager : 12.452,66 euros TVAC (21/9319) – Budget : 2021.
Travaux publics	Marché stock - Achat d'avaloirs et taques d'égout – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/741-52 – Montant estimé : 18.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 17.985,44 euros TVAC – Montant à engager : 17.985,44 euros TVAC (21/9327) – Budget : 2021.
Travaux publics	Relevé par scan pour la réalisation de plans (Ecoles des Aigrettes et Colibri, Maison Haute, Académie des Beaux-Arts - Bâtiment 1) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 137/747-60 (6.000,00 euros TVAC) - 7210/747-60 (12.000,00 euros TVAC) – 7342/747-60 (6.000,00 euros TVAC) – Montant total estimé : 24.000,00 euros TVAC – Montant total de la désignation : 24.000,00 euros TVAC – Montants à engager : 137/747-60 : 6.000,00 euros TVAC (21/8678) – 7210/747-60 : 12.000,00 euros TVAC (21/8679) – 7432/747-60 : 6.000,00 euros TVAC (21/8680) – Budget : 2021.

Le Conseil prend connaissance.

Christine Roisin demande des explications concernant les aménagements programmés le long du terrain synthétique aux Trois Tilleuls.

Benoît Thielemans répond qu'il s'agit d'un parachèvement du terrain de rugby entre l'aire de jeux et les retenues de terre, qu'il y a lieu de remplacer le ballaste par des clinkers.

Christine Roisin demande comment la commune procède pour décider de réparer certaines plaines de jeux, sur quels critères, y a-t-il un inventaire ?

Odile Bury explique que le service fait régulièrement le tour des plaines de jeux et constate l'état. Il existe deux enveloppes budgétaires, une à l'ordinaire pour les réparations et l'autre à l'extraordinaire pour l'achat de nouveaux jeux.

Alexandre Dermine demande si les plaines de jeux Equipages et Chantilly sont concernées par ce marché et si un planning est déjà prévu.

Odile Bury répond par l'affirmative et complète en disant qu'il y a des petites interventions nécessaires sur l'ensemble des plaines de jeux et que c'est grâce à ce marché que cela va pouvoir se faire. C'est prévu pour le début de cette année. A noter qu'il ne s'agit pas ici de rénovation complète.

Laura Squartini demande des explications quant à l'achat de deux bornes électriques pour les marchés Archiducs et Wiener.

Hang Nguyen explique qu'il s'agit de réparer et renforcer la capacité électrique des deux bornes.

Christine Roisin vraagt uitleg betreffende de geprogrammeerde aanpassingen aan het synthetische terrein van de Drie Linden

Benoît Thielemans antwoordt dat het om een afwerking gaat van het rugby terrein tussen de plaats waar gespeeld wordt en de grondbehouders, dat het nodig is om het ballast door klinkers te vervangen.

Christine Roisin vraagt hoe de gemeente handelt om te besluiten bepaalde speelvelden te herstellen, op welke criteria, is er een inventaris?

Odile Bury legt uit dat de dienst regelmatig de ronde van de speelvelden doet en hun stand vaststelt. Er bestaan twee budgettaire enveloppen, een gewone voor de reparaties en de andere van buitengewone voor de aankoop van nieuwe spelen.

Alexandre Dermine vraagt of de speelvelden Equipages en Chantilly bij deze markt betrokken zijn en of een planning reeds is voorzien.

Odile Bury antwoordt bevestigend en vult aan door te zeggen dat er kleine acties vereist zijn op het geheel van de speelvelden en dat het dankzij deze markt is dat dat zal mogelijk zijn. Het is voor het begin van dit jaar voorzien. Te noteren dat het hier niet over volledige renovatie gaat.

Laura Squartini vraagt uitleg wat de aankoop van twee elektrische laadpalen voor de markten Aartshertogen en Wiener betreft.

Hang Nguyen legt uit dat het zich handelt om de elektrische capaciteit van beide laadpalen te herstellen en te versterken.

Enseignement

3 **Convention relative aux modalités de mise à disposition d'une subvention de la Région de Bruxelles-Capitale d'un montant de 68.091 € pour couvrir les frais liés au D.A.S. 2021-2024 (Dispositif d'Accrochage Scolaire).**

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 décembre 2021 ;

Vu la liste des projets sélectionnés au sein des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Watermael-Boitsfort ;

Considérant que ces projets seront développés sur la période allant du 15 octobre 2021 au 31 août 2024 ;

Considérant qu'une subvention de 68.091 € est accordée pour la prise en charge des frais de vacations et des frais de fonctionnement des projets sélectionnés ;

Considérant que la convention relative aux modalités de mise à disposition de cette subvention doit être renvoyée pour le 31/01/2022 au Service Ecole ;

DECIDE

D'approuver la convention relative aux modalités de mise à disposition d'une subvention de la Région de Bruxelles-Capitale d'un montant de 68.091 € pour couvrir les frais liés au D.A.S. 2021-2024 (Dispositif d'Accrochage Scolaire) entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Watermael-Boitsfort.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

Hang Nguyen explique que ce type de convention revient régulièrement car ce subsidie existe depuis plusieurs années. Cela concerne toutes les écoles. La commune joue un rôle de boîte aux lettres. La commune reçoit les subsides, les reverse aux écoles et transmet les justificatifs en retour.

Laura Squartini souligne la belle opportunité pour les écoles de la commune et demande s'il ne serait pas envisageable de faire la publicité de cet appel à projets et de s'assurer de la réalisation des projets. L'année dernière, un projet n'a pas vu le jour et le subsidie a été perdu car il est impossible de l'utiliser pour d'autres projets. Elle suggère de prendre contact avec les écoles à mi-parcours pour savoir l'avancée et proposer de l'aide.

Hang Nguyen legt uit dat dit soort overeenkomst regelmatig terugkomt want deze subsidie bestaat sinds verschillende jaren. Dat betreft alle scholen. De gemeente speelt een rol van brievenbus. De gemeente ontvangt de subsidies, stort ze aan de scholen en overhandigt de bewijzen.

Laura Squartini onderstreept de opportuniteit voor de scholen van de gemeente en vraagt of het niet denkbaar zou zijn reclame te maken voor dit verzoek aan projecten en zich van de implementatie van de projecten te verzekeren. Vorig jaar, is een project niet ontstaan en de subsidie werd verloren want het is onmogelijk om ze te gebruiken voor andere projecten. Zij stelt voor om contact op te nemen met de scholen halfweg om de vooruitgang te kennen en hulp voor te stellen.

Participation

4 Règlement du Budget Participatif 2022.

Le Conseil communal,

Vu l'article 119, 89bis et 91 de la NLC;

Considérant que la Déclaration de politique générale (DPG) fait de la participation citoyenne une priorité dans les années à venir;

Considérant les éditions 2020 et 2021 du Budget participatif, s'étant déroulées avec succès;

Sous réserve d'approbation du budget 2022 par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège;

ARRETE

Avant-Propos : le règlement du budget participatif est évolutif. Celui de 2022 a été établi sur la base de celui de 2021, en le faisant évoluer à partir de l'expérience acquise lors de la première édition, à la fois par le Service Participation et via les retours reçus des participants et lors de la réunion publique de bilan.

Article 1 - VISION ET PRINCIPE

La commune de Watermael-Boitsfort souhaite permettre à sa population et aux associations actives sur le territoire communal de s'impliquer directement dans la vie de leur quartier et de la commune. Les habitantes et les habitants sont appelés à soumettre des propositions pour l'affectation d'une partie du budget communal, sur les thèmes mis en avant dans la Déclaration de Politique Générale : amélioration du cadre de vie, transition écologique et cohésion sociale.

Pour cette deuxième année deux types de projets seront soutenus :

- Les « Projets Phares » visant à définir une priorité dans le cadre du budget communal, qui seront mise en œuvre par l'administration,
- Les « Projets Coups de pouce », qui seront mis en œuvre par les porteurs/porteuses des projets et seront financés via des subsides.

Tous les projets soumis doivent être validés par le Collège Communal, qui s'appuiera sur les recommandations des services communaux concernés.

Article 2 – ÉTAPES

- Lancement du Budget participatif et dépôt des projets : 31 janvier 2022
- Clôture de la phase de dépôt de projet et début de l'étude de faisabilité en interne : 28 février 2022
- Début de la phase de vote : 1er avril 2022
- Fin de la phase de vote : 28 avril 2022 à minuit
- Annonce des résultats : 2 mai 2022

La plateforme en ligne WB1170.MONOPINION.BELGIUM.BE est utilisée pour l'appel à projets, les votes et le suivi de la mise en œuvre.

Article 3 – QUI PEUT PROPOSER DES PROJETS

Projet Phare	Projet Coup de pouce
Toutes les personnes de plus de 16 ans domiciliées à Watermael-Boitsfort peuvent proposer des projets.	Toutes les personnes de plus de 18 ans domiciliées à Watermael-Boitsfort peuvent déposer des projets.
Les associations : association de fait, ASBL active à Watermael-Boitsfort ou un groupement d'habitantes/habitants ; les entreprises d'économie sociale et solidaire ayant leur siège social à Watermael-Boitsfort. En cas de dépôt par une association ou un groupement d'habitants, une personne référente sera désignée.	
Le projet sera réalisé ou aura un impact dans les limites du territoire et des compétences communales.	

Les personnes titulaires d'un mandat électif communal ne peuvent déposer seuls et en leurs noms un projet au Budget participatif. Cependant, il est autorisé que ces personnes puissent faire partie d'un groupe de citoyens portant un projet au Budget participatif, pour autant que la personne officiellement en charge du projet et contact de l'administration soit un citoyen sans mandat communal et que le groupe de citoyens ne soient pas exclusivement composé de membres du ménage du mandataire communal.

Article 4 - MONTANTS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT

Pour le Budget participatif 2022 deux enveloppes budgétaires distinctes sont envisagées :

- Un montant global de maximum 70 000 euros pour financer deux Projets Phares (montant maximal par projet 35 000 euros, forfaitaire[1]). Le projet pourra engager des investissements dans différents domaines de compétence communale, et sera géré à 100% par la Commune.
- Une enveloppe de maximum 40 000 euros à répartir pour une série de Projets Coups de pouce :
 - Un plafond est fixé à 5.000 euros (maximum) par projet. Les rémunérations et indemnités de volontaires ne seront autorisées que pour des prestations qui ont un caractère central pour la réussite du projet et conformément à la réglementation sur le volontariat.
 - Les projets seront classés par ordre en fonction des votes récoltés, et ceci jusqu'à épuisement de l'enveloppe. S'il reste un solde, le premier projet « sous la barre » et qui rentre dans l'enveloppe sera repêché. Idem jusqu'à épuisement de l'enveloppe.
 - La totalité de la subvention sera versée une fois le projet approuvé par le Collège, qui se réserve le droit d'octroyer un subside moindre si le budget demandé semble surestimé

Article 5 – RESPONSABILITE & NON EXÉCUTION

Projet Coup de Pouce :

Le porteur de projet s'engage à une gestion raisonnable et digne des deniers publics. Lors de la justification des dépenses, seuls les factures et tickets originaux seront acceptés afin de justifier les montants dépensés. En cas d'usage frauduleux du subside, la responsabilité du porteur seul est engagée.

En cas de non-exécution totale, le remboursement intégral du subside sera exigé dès l'annonce d'impossibilité de réalisation du projet. À défaut, les sommes dues porteront intérêt au taux légal de plein droit à partir de la date de versement par le Receveur Communal des sommes indues, sans qu'une mise en demeure ne doive être expédiée préalablement.

En cas de non-exécution partielle pour des raisons motivées, le projet peut être revu en concertation avec le service participation et moyennant une communication aux publics bénéficiaires.

En cas d'abandon du projet ou en cas de dissolution du comité/groupe d'habitants, le matériel reçu dans le cadre du budget participatif sera remis au Service participation qui le mettra à disposition d'autres projets.

Article 6 - APPEL A PROJETS

Un formulaire de dépôt devra être complété de façon à indiquer le plus précisément possible : le descriptif du projet, la localisation de la réalisation, une évaluation des moyens nécessaire (voir Annexe 1 pour les Projets Phares et Annexe 2 pour les Projets Coups de pouce).

Critères d'accessibilité

Projet Phare	Projet Coup de pouce
Le formulaire de candidature doit être complété et remis dans les délais impartis.	
	La demande de subsides doit précéder le démarrage du projet (une demande pour des projets passés ou en cours ne sera pas prise en considération).
	Des co-financements sont acceptés à condition qu'il n'y ait pas de double financement des mêmes dépenses.
	Le rapport d'évaluation ainsi que les factures de justification seront envoyés au plus tard deux mois après la fin du projet.

Article 7 - PROJET RECEVABLE ET ÉLIGIBLE

Le projet doit respecter les critères suivants :

- Être compatible avec la Déclaration de Politique Générale <https://www.watermael-boitsfort.be/fr/votre-commune/declaration-de-politique-generale> ;
- Présenter une dimension collective et participative ;
- Fournir une estimation budgétaire crédible et vérifiable pour la réalisation du projet (pour les projets Coup de pouce uniquement).
- La proportion d'indemnités bénévoles dans le montant total du subside demandé dans le cadre d'un projet coup de pouce ne peut dépasser 50%

Les services communaux vérifient la faisabilité du projet et font une estimation budgétaire. Le Collège vérifie que les critères énoncés ci-dessus sont respectés.

Les porteurs de projets seront informés des éléments qui motivent la décision de retenir un projet ou non. La liste des projets recevables sera ensuite soumise aux votes de la population et une campagne d'information sera organisée par la commune.

Article 8 – SÉLECTION DES PROJETS

- Les votes sont réservés aux habitantes et aux habitants de Watermael-Boitsfort au-dessus de 12 ans
- Les votes se feront de préférence en ligne, via la plateforme dédiée au Budget Participatif WB1170.MONOPINION.BELGIUM.BE
- Un système de vote papier via des urnes disséminées dans la commune sera proposé.
- Dans tous les cas les identités des votants sont vérifiées pour éviter les fraudes.

Article 9 – DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS

Afin d'accompagner les porteurs de projets soumis au vote des citoyens de la commune, des ressources promotionnelles peuvent être mises à disposition par le Service participation sur demande :

- 3 affiches A3 couleurs (maximum)
- 5 affiches A4 couleurs (maximum)
- 10 impressions couleurs A4 de la carte d'identité de leur projet (maximum)

Article 10 - VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE

A l'issue du vote, le Collège valide la liste finale des projets retenus qui peuvent dès lors être mis en œuvre.

Projet Phare	Projet Coup de pouce
La réalisation est planifiée et prise en charge par les services communaux compétents	Le porteur de projet est le responsable de la réalisation. Toutefois, les services communaux pertinents peuvent être sollicités en vue d'un soutien logistique et matériel, sous réserve de leur disponibilité. Tous les frais (e.g. locations de salles) sont à inclure dans la demande budgétaire initiale.

Article 11 - RAPPORTS ET ÉVALUATION

Les porteurs des projets Coups de pouce s'engagent à fournir régulièrement des éléments d'information pour que le Service Participation puisse informer la population de l'avancement des projets. Une rencontre d'évaluation publique sera organisée après la sélection des projets et avant la

finalisation de leur réalisation. L'objectif étant que des recommandations permettent d'assurer un processus évolutif du Budget participatif pour l'année suivante.

Annexe 1 - FORMULAIRE DE DÉPÔT « Projet Phare »

Coordonnées

Ces coordonnées seront utilisées par la Commune afin de reprendre contact avec les porteurs.

Nom du porteur de projet /association / ou société :

Forme juridique et numéro d'entreprise si relevant :

Personne de contact :

- Nom et prénom :
- Adresse Email :
- Téléphone :
- Adresse :

Le projet

Titre du projet (entre 3 et 10 mots) :

Renseignez trois objectifs de votre projet (maximum) :

Descriptif court en 3 lignes [300 caractères maximum, espaces compris] :

Descriptif long (facultatif, 1/2 page à 3 pages) détail du projet et de sa mise en œuvre. Expliquez en quoi votre projet comprend une dynamique participative (tant dans sa conception que dans sa réalisation) et comment votre projet est bénéfique pour le quartier, la commune et ses habitants. Format libre et photos/images autorisées.

Annexe 2 - FORMULAIRE DE DÉPÔT « Projet coups de pouce »

Coordonnées

Ces coordonnées seront utilisées par la Commune afin de reprendre contact avec les porteurs.

Nom du porteur de projet /association / ou société :

Forme juridique et numéro d'entreprise si relevant :

Personne de contact :

- Nom et prénom :
- Adresse Email :
- Téléphone :
- Adresse :

Coordonnées bancaires :

Ø IBAN :

Ø BIC :

Ces coordonnées seront utilisées par la Commune afin de verser le subside en cas de sélection de votre projet.

Le projet

Titre du projet (entre 3 et 10 mots) :

Renseignez trois objectifs de votre projet (maximum) :

Descriptif court en 3 lignes [300 caractères maximum, espaces compris] :

Décrivez les différentes étapes de votre projet (planning prévisionnel), ainsi que les contacts que vous envisagez de prendre ou que vous avez déjà établis, et toute autre information qui vous semble pertinente.

Les moyens financiers

Énoncez précisément les moyens nécessaires à la mise en place du projet : quels postes de dépenses sont envisagés (matériel, communication, inauguration, ...) et indiquez le montant de chaque dépense avec le montant du subside demandé. S'il s'agit d'un co-financement, bien préciser la contribution attendue de la part de la commune.

[1] Deux projets maximum pour limiter la pression sur les services communaux qui les mettront en œuvre.

[2] Une permanence physique pourra être mise en place pour aider ceux et celles qui le souhaitent à

encoder leurs votes, sous réserve que les conditions sanitaires l'autorisent.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 21 votes positifs, 6 abstentions.

Abstentions : Philippe Desprez, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, Joëlle Mbeka.

Cathy Clerbaux commence par dresser un bilan des réalisations faites et celles en cours concernant les 2 années précédentes.

Lors de la première édition, le premier projet phare était la mini forêt pour créer un puits de carbone. Elle sera implémentée au centre technique en février prochain avec les élèves de l'école des Cèdres et les habitants du quartier. Le deuxième projet phare était les dimanches sans voitures. Ce projet est compliqué à mettre en œuvre mais une réflexion est en cours pour l'associer au concept « rue réservée au jeu ». Pour les projets coup de pouce, 6 projets sont aboutis, un est en cours et 3 ont été abandonnés.

Pour la deuxième édition, les projets phare étaient l'Outiltek, qui a été réalisé via la recyclerie, et la plaine de jeux à Wiener qui sera réalisée en avril prochain. Dans les projets coup de pouce, deux ont été réalisés, sept sont en cours et trois seront lancés cette année. Lors du lancement du budget participatif 2022, un flyer sera distribué afin de communiquer sur les projets déjà réalisés.

Victor Wiard remercie l'échevine pour le feedback approfondi. Il fait le constat que le montant total alloué a été dépensé. Il demande si un retour des porteurs de projets sur un juste montant alloué a été fait. La somme de 5.000 euros est-elle suffisante ?

Martin Casier se réjouit de la réalisation des projets et remercie l'échevine sur la présentation. Il constate la richesse et l'intérêt de la population de la commune. Il souhaite savoir s'il existe un questionnaire qualitatif sur la réalisation des projets, afin de connaître les difficultés des meneurs de projet.

Cathy Clerbaux répond qu'en ce qui concerne le montant alloué elle n'a eu aucun retour. En ce qui concerne le questionnaire qualitatif, il a été fait à la première édition mais était plutôt orienté sur le processus. Comme les projets coup de pouce de 2020 se terminent maintenant, il pourrait y avoir une évaluation. En ce qui concerne l'aide aux porteurs de projets, le service participation est fort présent et soutenant.

Cathy Clerbaux a noté lors de la discussion en commission que des modifications étaient souhaitées : à l'article 3 pour supprimer les mandats au niveau régional, fédéral et européen et ajouter en bout de phrase « et que le groupe de citoyens ne soit pas exclusivement composé de membres du ménage du mandataire communal », et à l'article 9 pour supprimer l'impression de bulletins de vote.

Alexandre Dermine rappelle que le budget participatif est dans tous les programmes des partis représentés au conseil communal et que l'objectif est de renouer le lien entre les citoyens et le politique. L'initiative des citoyens est soutenue par la commune. Le processus est lui-même en évolution, ce pourquoi toutes les adaptations au règlement précédent sont accueillies. Défi est mal à l'aise avec la position d'interdire à un élu de déposer un projet car un élu est d'abord et avant tout un citoyen. On pourrait plutôt mettre en place une charte de déontologie qui spécifierait que le candidat ne peut mettre la pression sur l'administration. Cela permettrait de ne pas créer de disparité entre les élus et les citoyens. Défi demande de supprimer ce nouvel article. A l'article 8, la procédure de vote n'est pas très explicite et elle pourrait être mieux décrite car cela permettrait plus de transparence.

DéFI propose de pouvoir voter pour un nombre plus restreint de projets et plus précisément pour 1/5^{ème} des projets. A l'article 9, qui accompagne les auteurs de projets dans la publicité de leurs projets, DéFI accueille très favorablement ce changement car tous les porteurs n'ont pas les mêmes outils de communication. DéFI propose de le renforcer de deux manières : d'abord par un appui digital pour communiquer sur les réseaux sociaux et le web, ensuite par une promotion via un magazine, qui pourrait être le 1170.

Martin Casier remercie l'échevine pour les discussions et pour la méthodologie afin de faire évoluer le règlement. Le groupe PS-Vooruit dépose trois amendements. Le premier amendement concerne l'article 3 : si la prévention des conflits d'intérêts peut justifier que l'on exclue les conseillers

communaux, ce n'est pas justifié à l'égard des mandataires régionaux, fédéraux et européens. L'amendement déposé est donc de n'exclure que les mandats locaux et de supprimer les autres mandats. De même, il est demandé de préciser que si un mandataire fait partie d'un groupe de citoyens, ce groupe ne se limite pas aux membres du ménage du mandataire. Le 2^{ème} amendement concerne le nouvel article 9 : il ne semble pas indiqué de mettre à disposition des bulletins de vote papier et il vaudrait mieux procéder à une communication visuelle et virtuelle. Le groupe propose dès lors de supprimer les bulletins de vote papier. Le 3^{ème} amendement concerne l'insertion d'un nouvel article 8 bis en vue de pérenniser certains projets qui ont été soutenus et reviennent chaque année, comme l'aide aux migrants. La proposition est qu'un projet qui est plébiscité 3 fois de suite ne soit plus repris dans le budget participatif mais directement subsidié par la commune. Cela permettrait de pérenniser le projet et de laisser place à de nouveaux projets.

Alexandre Dermine rebondit sur la proposition de pérenniser des projets. Il faudrait selon lui ajouter un critère de nombre d'électeurs qui soutiennent les projets qui doivent être pérennisés.

(Suspension de séance)

Vote sur les amendements.

1. Amendement M. Casier

1. A l'article 3, le paragraphe sous tableau libellé comme suit :

« Les personnes titulaires d'un mandat électif communal, régional, fédéral ou européen ne peuvent déposer seuls et en leurs noms un projet au Budget participatif. Cependant, il est autorisé que ces personnes puissent faire partie d'un groupe de citoyens portant un projet au Budget participatif, pour autant que la personne officiellement en charge du projet et contact de l'administration soit un citoyen sans mandat. »

Est remplacé par le paragraphe suivant :

« Les personnes titulaires d'un mandat électif communal ne peuvent déposer seuls et en leurs noms un projet au Budget participatif. Cependant, il est autorisé que ces personnes puissent faire partie d'un groupe de citoyens portant un projet au Budget participatif, pour autant que la personne officiellement en charge du projet et contact de l'administration soit un citoyen sans mandat communal et que le groupe de citoyens ne soient pas exclusivement composé de membres du ménage du mandataire communal ».

2. A l'article 9, le 3^{ème} tiret est supprimé.

Sous amendement à l'amendement de M. Casier déposé par A. Dermine

Amendement 3 : ajouter à l'article 8bis 2§ présenté par le PS *[et que le nombre de voix récoltées la 3e fois est au moins équivalent à 10% des habitants pouvant participer au vote]* comme suit :

...

Concrètement, si un projet coup de pouce déjà présenté, sélectionné, validé et mis deux fois en œuvre est présenté une troisième fois et sélectionné une 3^{ème} fois par le vote des citoyens *[et que le nombre de voix récoltées la 3e fois est au moins équivalent à 10 % des habitants pouvant participer au vote]*, alors il doit faire l'objet de la pérennisation évoquée ci-dessus. En effet un tel projet aura ainsi démontré son intérêt pour les habitants de la commune et donc la nécessité de le pérenniser structurellement en-dehors du processus des budgets participatifs. »

Martin Casier justifie l'abstention de son groupe en disant que la démarche de représentativité est intéressante mais cela nécessite plus de réflexion. Il propose d'en rediscuter plus tard en commission pour avoir une analyse plus précise.

Victor Wiard rejoint la justification de Martin Casier.

3. Un article 8bis est inséré après l'article 8, libellé comme suit :

« Article 8bis – Pérennisation des projets récurrents et assurance de l'émergence de nouveaux projets

En vue d'assurer l'émergence de nouveaux projets coup de pouce et d'asseoir la pérennité de projets sélectionnés à plusieurs reprises par les citoyens, le Collège devra présenter au Conseil communal une solution pérenne de subsidiation du (des) projet(s) dont question, et ce en-dehors du processus du budget participatif. Les processus habituels d'octroi des subsides et de contrôle de la bonne utilisation de ceux-ci appliqués aux asbl ou aux associations de faits par la Commune sont alors d'application. Concrètement, si un projet coup de pouce déjà présenté, sélectionné, validé et mis deux fois en œuvre est présenté une troisième fois et sélectionné une 3ème fois par le vote des citoyens alors il doit faire l'objet de la pérennisation évoquée ci-dessus. En effet un tel projet aura ainsi démontré son intérêt pour les habitants de la commune et donc la nécessité de le pérenniser structurellement en-dehors du processus des budgets participatifs. »

Alexandre Dermine justifie l'abstention de son groupe : DÉFI trouve la proposition du PS intéressante en ce qu'elle permet de consacrer le budget participatif à de nouvelles idées, mais estime qu'une participation de 2000 personnes semblait un chiffre raisonnable.

Amendements A. Dermine

Amendement 1 : suppression de l'article 3

En parallèle nous demandons à la commune de rédiger une charte déontologique à signer par toute personne ou groupe de personne qui introduit un projet.

Amendement 2 : ajouter à l'article 8 *[Pour valider la procédure de vote, il faut voter pour au moins au moins un 1/5e des projets.]*

Amendement 4 : ajouter à l'article 9, les tirets suivants :

[- 1 support digital personnalisé (pour diffusion sur le web et/ou les réseaux sociaux)]

[- 1 présentation de l'ensemble des projets dans le magazine 1170].

Vote sur le règlement tel qu'amendé

Alexandre Dermine justifie l'abstention de son groupe car les propositions faites par DÉFI n'ont pas abouti malgré un débat constructif en commission. Il se dit surpris, notamment sur les moyens de communications complémentaires proposés.

Cathy Clerboux begint met een balans van de gedane implementaties op te maken en deze die gaande zijn betreffende de 2 vorige jaren.

Bij de eerste uitgave, was het eerste vlaggenschip project het mini bos om een koolstofput te creëren. Het zal in het technische centrum geïmplementeerd worden in februari met de leerlingen van de Ceders school en de inwoners van de wijk. Het tweede vlaggenschip project was de autoloze zondag. Dit project is ingewikkeld om uit te voeren maar een discussie is aan de gang om het te verenigen met het concept « Speelstraten ». Voor de Boostprojecten, zijn 6 projecten geslaagd, een is aan de gang en 3 werden opgegeven.

Voor de tweede uitgave, waren er de vlaggenschip projecten Outiltek, dat via de recyclerie werd uitgevoerd, en het speelplein Wiener dat in april zal verwezenlijkt worden. In de Boostprojecten, werden er twee verwezenlijkt, zeven zijn aan de gang en drie zullen dit jaar gelanceerd worden. Bij de lancering van het participatieve budget 2022, zal een flyer verdeeld worden teneinde over de al verwezenlijkte projecten te communiceren.

Victor Wiard bedankt de schepen voor de grondige feedback. Hij stelt vast dat de toegekende som totaal werd uitgegeven. Hij vraagt of er een feedback van de projecten houders over een rechtvaardig toegekend bedrag is gekomen. Is het bedrag van 5.000 euro voldoende?

Martin Casier verheugt zich over de implementatie van de projecten en bedankt de schepen voor de presentatie. Hij constateert de rijkdom en de interesse van de bevolking van de gemeente. Hij wil weten of er een kwalitatieve vragenlijst op de implementatie van de projecten bestaat, teneinde de moeilijkheden te kennen van de projectleiders.

Cathy Clerboux antwoordt dat wat het toegekende bedrag betreft zij geen enkele terugkeer heeft gehad. Wat de kwalitatieve vragenlijst betreft, werd hij bij de eerste uitgave gedaan maar was eerder

op het proces georiënteerd. Aangezien de Boost projecten van 2020 nu aflopen, zou er een evaluatie kunnen zijn. Wat de hulp voor de project houders betreft, is de dienst participatie zeer aanwezig en ondersteunend.

Cathy Clerbaux heeft bij de discussie in commissie opgemerkt dat er wijzigingen werden gewenst: in artikel 3 om de mandaten op regionaal, federaal en Europees niveau af te schaffen en op einde van de zin « en dat de groep burgers niet uitsluitend uit leden van gemeentemandataris huishoudens is samengesteld », en in artikel 9 om het drukken van de stembiljetten af te schaffen.

Alexandre Dermine herinnert dat het participatief budget in alle partijen programma's staat die in de gemeenteraad worden vertegenwoordigd met het doel de band tussen de burgers en de politiek te hervatten. Het burgers initiatief wordt door de gemeente ondersteund. Het proces is zelf in volle evolutie, daarom worden alle aanpassingen aan de vorige regeling verwelkomd. Défi is niet op z'n gemak met de positie van een verkozene te verbieden om een project in te dienen, want een verkozene is eerst en vooral een burger. Men zou eerder een beroepsethiek handvest kunnen opstellen dat zou specificeren dat de kandidaat geen druk op het bestuur kan zetten. Zo zou men toelaten om geen ongelijkheid tussen de verkozene en de burgers te creëren. Défi vraagt om dit nieuwe artikel te schrappen. In artikel 8, is de stemprocedure niet zeer helder en zij zou beter uitdrukkelijker beschreven kunnen worden, wat meer transparantie zou toelaten. Défi stelt voor om voor een meer beperkt aantal projecten te kunnen stemmen en meer precies voor 1/5de ervan. In artikel 9, dat de auteurs van projecten bij de reclame van hun projecten helpt, reageert Défi zeer gunstig op deze verandering want alle houders hebben dezelfde communicatie werktuigen niet. Défi stelt voor om ze te versterken op twee manieren : eerst door digitale steun om op de sociale netwerken en het web te communiceren, vervolgens door promotie via een magazine, dat de 1170 zou kunnen zijn.

Martin Casier bedankt de schepenen voor de discussies en de methodologie teneinde het reglement te doen evolueren. De groep PS-Vooruit dient drie amendementen in. Het eerste amendement betreft artikel 3: als de preventie van belangenconflicten kan rechtvaardigen de gemeenteraadsleden uit te sluiten, is het niet bewezen ten opzichte van de regionale, federale en Europese mandatarissen.

Het ingediende amendement, is dus slechts de lokale mandaten uit te sluiten en de andere mandaten af te schaffen. Op dezelfde manier wordt er gevraagd te verklaren of een mandataris deel uitmaakt van een burgers groep, deze groep is niet beperkt tot de huishoudenleden van de mandataris.

Het 2de amendement betreft het nieuwe artikel 9: het lijkt niet aangewezen om papier stembiljetten ter beschikking te stellen en men zou beter tot een visuele en virtuele communicatie overgaan. De groep stelt derhalve voor om de papier stembiljetten af te schaffen. Het 3de amendement betreft de integratie van het nieuwe artikel 8 bis om bepaalde projecten te stabiliseren die elk jaar werden ondersteund en teruggekomen, zoals de hulp voor de migranten. Het voorstel is dat een project dat 3 opeenvolgende keren wordt geprezen niet meer in de participatieve begroting wordt opgenomen maar direct door de gemeente wordt gesubsidieerd. Wat zou mogelijk maken om het project in stand te houden en om plaats te laten aan nieuwe projecten.

Alexandre Dermine komt terug op het voorstel om projecten in stand te houden. Men zou volgens hem een criterium van een aantal kiezers moeten toevoegen die de projecten ondersteunen die gestabiliseerd moeten worden.

Stemming over de amendementen

1. Amendement van de Heer Casier

1. In artikel 3 luidt de alinea onder de tabel als volgt:

"Personen die een gemeentelijk, regionaal, federaal of Europees verkozen mandaat hebben, mogen niet voor eigen rekening een project indienen voor de Participatiebegroting. Het is deze personen echter wel toegestaan deel uit te maken van een groep burgers die een project indient bij de participatieve begroting, op voorwaarde dat de persoon die officieel verantwoordelijk is voor het project en in contact staat met de administratie een burger zonder mandaat is".

Wordt vervangen door de volgende alinea:

"Personen die een door de gemeente verkozen mandaat hebben, mogen niet voor eigen rekening een project indienen voor de participatieve begroting. Het is deze personen evenwel toegestaan deel uit te

maken van een groep burgers die een project voorleggen aan de Participatiebegroting, op voorwaarde dat de persoon die officieel verantwoordelijk is voor het project en contactpersoon voor de administratie een burger is zonder gemeentelijk mandaat en dat de groep burgers niet uitsluitend bestaat uit leden van het huishouden van de houder van het gemeentelijk mandaat.

2. A l'article 9, le 3^{ème} tiret est supprimé.

In artikel 9 wordt het derde streepje geschrapt.

Amendement 3: aan het door de SP voorgestelde artikel 8 bis, lid 2, [en dat het aantal stemmen dat de derde keer is uitgebracht ten minste gelijk is aan 10% van de kiesgerechtigde inwoners] het volgende toevoegen...

Concreet: indien een Kick-Start-project dat reeds tweemaal is voorgesteld, geselecteerd, gevalideerd en uitgevoerd, een derde maal wordt voorgesteld en een derde maal door de stemming van de burgers wordt geselecteerd [*en het aantal stemmen dat de derde maal wordt ontvangen ten minste gelijk is aan 10% van de inwoners die aan de stemming mogen deelnemen*], dan moet het project het voorwerp uitmaken van de bovengenoemde bestendinging. Een dergelijk project zal immers zijn belang voor de inwoners van de gemeente hebben aangetoond en dus de noodzaak om het buiten het participatieve begrotingsproces om structureel duurzaam te maken.

Martin Casier rechtvaardigt de onthouding van zijn groep door te zeggen dat de representativiteit methode interessant is maar dat het meer overleg vereist. Hij stelt voor om er nog eens over te spreken later in commissie om een nauwkeurigere analyse te hebben.

Victor Wiard voegt zich bij de rechtvaardiging van Martin Casier.

3. Na artikel 8 wordt een artikel 8 bis ingevoegd, dat als volgt luidt

"Artikel 8 bis - Duurzaamheid van regelmatig terugkerende projecten en waarborging van het ontstaan van nieuwe projecten

Om het ontstaan van nieuwe projecten te waarborgen en de duurzaamheid te verzekeren van projecten die meermaals door de burgers zijn geselecteerd, legt de Raad aan de Gemeenteraad een duurzame oplossing voor van het (de) betrokken project(en), buiten het participatieve begrotingsproces om. De gebruikelijke procedures voor de toekenning van subsidies en de controle op het juiste gebruik ervan die door de gemeente worden toegepast op organisaties of verenigingen zonder winstoogmerk, zijn dan van toepassing.

Concreet: als een Kickstart-project dat al twee keer is ingediend, geselecteerd, gevalideerd en uitgevoerd, een derde keer wordt ingediend en een derde keer door de burgers wordt geselecteerd, dan moet het aan de hierboven genoemde bestendinging worden onderworpen. Een dergelijk project zal immers zijn belang voor de inwoners van de gemeente hebben aangetoond en dus de noodzaak om het buiten het participatieve begrotingsproces om structureel duurzaam te maken.

Alexandre Dermine rechtvaardigt de onthouding van zijn groep: DéFI vindt het voorstel van de PS interessant, daar zij het mogelijk maakt om de participatieve begroting aan nieuwe ideeën te wijden, maar acht dat een deelname van 2000 personen een redelijk cijfer leek.

Amendements A. Dermine

Amendement 1: *schrapping van artikel 3*

Tegelijkertijd vragen wij de gemeente een ethisch handvest op te stellen dat moet worden ondertekend door elke persoon of groep van personen die een project voorstelt.

Amendement 2: toevoegen aan artikel 8 [Om de stemprocedure geldig te maken, moet voor ten minste 1/5de van de projecten worden gestemd].

Amendement 4: de volgende streepjes toevoegen aan artikel 9:

[- 1 gepersonaliseerde digitale ondersteuning (voor verspreiding via het web en/of sociale netwerken)].

[1 presentatie van alle projecten in het 1170 tijdschrift].

Stemming op de regeling zoals geamendeerd

Alexandre Dermine rechtvaardigt de onthouding van zijn groep want de voorstellen gedaan door DéFI haalde, het niet, ondanks een constructief debat in commissie. Hij is verrast, met name op de voorgestelde aanvullende communicatiemiddelen.

Secrétariat

5 Interpellation de Mme Florence LEPOIVRE concernant les problèmes de réseau téléphonique

Depuis des années, nous avons à Watermael-Boitsfort des difficultés de connectivité GSM. De très nombreux quartiers ont une couverture insuffisante et les habitants de ces quartiers ont des problèmes pour téléphoner avec leur GSM et parfois également des problèmes de réseau wi-fi.

Avouez qu'au 21^è siècle, dans une des 19 communes de la Capitale de notre pays, Capitale de l'Europe de surcroît, ça a de quoi interpellier !

D'après les nombreux témoignages que nous avons reçus ces derniers temps, la situation a empiré depuis les derniers mois, sans doute, entre autres, avec la multiplication du télétravail et donc le fait que plus d'habitants utilisent leur téléphone portable et leur connexion internet depuis notre commune. C'est en tout cas le cas dans le quartier de la place Keym et autour du Square de l'Arbalète. Alors que le télétravail est obligatoire pour contrer le corona, alors que l'on sait que, même lorsque ce virus nous laissera enfin un peu de répit, le travail hybride, c'est-à-dire en partie en présentiel et en partie en télétravail, va se généraliser, le fait de ne pas avoir une couverture GSM suffisante dans notre commune est évidemment inacceptable. Et je ne parle pas des entreprises et des commerçants qui sont installés dans notre commune.

Ce n'est évidemment pas que les communications professionnelles qui sont rendues difficiles par cette situation mais aussi, et c'est encore plus important, les communications personnelles. Et là aussi, le Covid a pour conséquence qu'il nous est, encore plus qu'avant, essentiel de pouvoir garder des contacts avec nos proches par téléphone, puisque nous ne pouvons pas toujours les voir autant que nous le voudrions.

Bref, les communications téléphoniques sont extrêmement importantes dans notre vie quotidienne et elles passent plus que jamais maintenant par le réseau mobile. Celui-ci doit donc être de qualité.

Il faut aussi signaler que nous avons en Belgique des tarifs extrêmement élevés pour le téléphone et le wi-fi et que les habitants sont du coup en droit d'exiger d'avoir une connectivité à la hauteur de leurs attentes.

Pourriez-vous donc

- m'indiquer les démarches que vous avez déjà effectuées auprès des différents opérateurs pour voir à quoi ces problèmes de connectivité sont dus et ce qu'il est possible de faire pour améliorer la connectivité dans notre commune ?
- ce que ces démarches ont apporté comme réponses ?
- ce que vous avez l'intention de faire en plus pour trouver une réelle solution pour les habitants de notre commune ?

Le Conseil prend connaissance.

Réponse d'Odile Bury

J'ai été contactée par des commerçants de la place Keym au sujet d'une mauvaise couverture de la place. J'ai aussi expérimenté à certains endroits de notre commune une difficulté à recevoir où à émettre des appels. J'ai lu comme vous sur les réseaux sociaux que je ne suis pas la seule et que des habitants se plaignent de la qualité de la réception lors de leurs appels GSM ou de la qualité de leur

connexion internet fixe. Et comme vous, je mesure l'importance grandissante de disposer d'outils nous permettant de communiquer en cette période particulière.

Votre question recouvre deux aspects de notre connectivité, d'une part notre connectivité mobile d'autre part notre connectivité filaire.

En ce qui concerne le réseau mobile, et donc nos gsm pour les appels et la connexion internet de nos appareils, notre commune est couverte par 196 antennes disposées sur 9 masts partagés entre les différents opérateurs ou disposées sous forme de micro cellule en façade. Une carte des antennes est disponible sur le site de Bruxelles Environnement.

Les antennes sont installées à l'initiative des opérateurs. Leur installation est soumise à un permis d'environnement régional et la commune dispose d'une possibilité de recours à leur installation. Dans de rares cas, lorsque les antennes sont visibles depuis l'espace public, elles sont soumises à un permis d'urbanisme communal.

Des contacts avec les opérateurs confirment qu'à Watermael-Boitsfort comme dans de nombreuses communes en particulier en Wallonie et à Bruxelles, le réseau est sursollicité depuis les mesures de télétravail. Les embouteillages ont en quelque sorte été délocalisés.

Les opérateurs nous ont dit être bien conscients de cette sursollicitation et opérer de nouveaux paramétrages entre la voix et les data de manière hebdomadaire afin d'adapter l'offre à la demande et privilégier les appels téléphoniques. D'autre part, des partages d'antennes entre les différents opérateurs sont en projet afin d'optimiser la couverture en 2023. Ainsi Proximus et Orange se sont associés pour mettre leur réseau en commun. De nouvelles antennes pourraient aussi être installées dans le futur.

Près de la place Keym, une nouvelle antenne a été mise en service fin de l'année passée et nous saurons bientôt s'il y a des améliorations dans le quartier de la place Keym. Vu la proximité de l'école, nous avons demandé à Bruxelles Environnement d'effectuer des mesures pour vérifier que les normes santé sont respectées.

En ce qui concerne le réseau filaire, dont les sollicitations ont fait un bond de 50% depuis le confinement, il dépend de deux technologies. Historiquement, l'une est liée au réseau téléphonique et installé dans notre sous-sol, l'autre liée au câble tv se trouve sur nos façades. Actuellement, Proximus remplace progressivement l'ancien réseau cuivre du téléphone par de la fibre optique, 8 fois plus rapide que son offre classique. Dans la région bruxelloise, 95000 raccordements ont déjà été réalisés soit 17% de la couverture complète. L'objectif de Proximus est d'en réaliser 100 000 par an les prochaines années. Le déploiement de la fibre optique s'effectue en différentes phases depuis le centre de la région et des travaux globaux de raccordement sont planifiés dans notre commune fin 2023.

L'entrepreneur pour la phase générale de Watermael-Boitsfort est déjà désigné et de premières réunions ont déjà eu lieu entre Proximus et l'entreprise pour préparer les interventions générales sur notre commune. Un vrai challenge aux dires des personnes que j'ai rencontrées en raison de la présence des cités jardins classées dont de nombreuses maisons ont la particularité d'être en recul par rapport à la voirie. De manière générale, il est plus facile d'installer la fibre optique dans des quartiers avec maisons mitoyennes car il est possible d'installer les câbles en façade. Les rues comprenant des villas 4 façades nécessiteront l'ouverture des voiries. Cela prendra donc encore un peu de temps avant que la fibre ne soit effectivement disponible dans toutes nos habitations, mais des portions de rues disposent déjà de la fibre optique car l'opérateur se calque aussi sur les travaux effectués par vivaqua, sibelga ou d'autres acteurs lorsque des trottoirs sont ouverts pour installer de premiers tronçons.

L'opérateur a également installé la fibre optique aux alentours des grands immeubles des pêcheries. A ce jour, 10% de notre commune est couvert via ces interventions ponctuelles qui continueront d'ici la phase de déploiement générale. Elles seront orientées en fonction d'une veille effectuée sur Osiris, l'outil de coordination des impétrants et sur les permis d'urbanisme délivrés pour de gros immeubles. Au-delà des contacts réguliers avec le service voirie qui ont lieu dans ce cadre, des réunions de préparation spécifiques au déploiement général de la fibre optique auront lieu prochainement.

Cette période de pandémies a profondément changé nos habitudes et notre relation au numérique.

Nous voici nous-mêmes en train de faire ce conseil communal en ligne. Ces embouteillages d'un nouvel ordre nous rappellent que le numérique n'est pas magique, qu'il sollicite des ressources invisibles mais pourtant bien réelles, en terme d'antennes et de réseaux mais aussi en terme d'énergie ou de matériaux pour la fabrication de nos appareils connectés. Ils nous invitent aussi à réfléchir à

l'usage que nous faisons chacun et chacune de cet outil magnifique et à identifier là où il est un réel plus dans nos vies.

Florence Lepoivre remercie pour la réponse bien complète mais souligne que les problèmes dataient d'avant le confinement et que les habitants devront encore être patients jusqu'à la fin 2023. Elle dit rester sur sa faim.

Odile Bury répond qu'une antenne a été placée fin de l'année dernière du côté de la place Keym et que les paramétrages des autres antennes sur notre commune sont analysés pour être optimisés.

Antwoord van Odile Bury

Ik werd door handelaars van het Keymplein gecontacteerd over een slechte dekking van de plaats. Ik heb eveneens op bepaalde plaatsen van onze gemeente moeilijkheden ervaren zowel om oproepen te ontvangen dan uit te zenden. Ik heb zoals u op de sociale netwerken gelezen dat ik niet de enige ben en dat inwoners zich over de kwaliteit van de ontvangst van hun GSM-oproepen beklagen of van de kwaliteit van hun vaste Internet verbinding. En zoals u, meet ik het toenemende belang om over werktuigen te beschikken die ons toelaten om in deze bijzondere periode te communiceren.

Uw vraag omvat twee aspecten van onze connectiviteit, enerzijds onze mobiele connectiviteit anderzijds onze bedrade connectiviteit.

Wat betreft het mobiele netwerk, en dus onze Gsm's voor de oproepen en de Internet verbinding van onze apparaten, wordt onze gemeente door 196 antennes bediend die op 9 masten staan en, gedeeld tussen de verschillende operators of geplaatst onder micro- cel vorm in voorgevels. Een kaart van de antennes is beschikbaar op de site van Brussel Leefmilieu.

De antennes worden op initiatief van de operators geplaatst. Hun installatie is onderworpen aan een vergunning van regionaal leefmilieu en de gemeente beschikt over een beroepsmogelijkheid van hun installatie. In zeldzame gevallen, wanneer de antennes zichtbaar vanuit de openbare ruimte zijn, zijn zij gebonden aan een vergunning van gemeentelijk urbanisme.

Contacten met de operators bevestigen dat in Watermaal-Bosvoorde zoals in talrijke gemeenten in het bijzonder in Wallonië en in Brussel, het netwerk overbelast is sinds de telewerk maatregelen. De knelpunten werden als het ware verplaatst.

De operators hebben ons gezegd zich wel degelijk bewust te zijn van deze overbelasting en nieuwe parametriseringen uit te voeren tussen "stem" en "data" op wekelijkse wijze teneinde het aanbod aan te passen aan de vraag en de telefoon oproepen te bevoorrechten. Anderzijds is de verdeling van antennes tussen de verschillende operators in project, om de dekking in 2023 te optimaliseren. Zo, hebben Proximus en Orange zich verenigd om een gemeenschappelijk netwerk op te zetten. Nieuwe antennes zouden eveneens in de toekomst geplaatst kunnen worden.

Dichtbij het Keymplein, werd een nieuwe antenne in dienst gesteld eind vorig jaar en wij zullen weldra weten of er verbeteringen in de wijk Keymplein zijn. Gezien de nabijheid van de school, hebben wij aan Brussel Leefmilieu gevraagd metingen uit te voeren om te controleren dat de gezondheid normen worden geëerbiedigd.

Wat het bedrade netwerk betreft, waarvan de dringende verzoeken een sprong van 50% hebben gemaakt sinds de lockdown, die hangt af van twee technologieën. Historisch houdt de een verband met het telefoonnet en is in onze kelderverdieping geplaatst, de ander is verbonden met de TV kabel op onze voorgevels. Momenteel vervangt Proximus geleidelijk het oude koperen netwerk telefonie door optische vezel, 8 keer sneller dan zijn klassiek aanbod. In de Brusselse regio, werden al 95000 aansluitingen d.w.z 17% van de volledige dekking verwezenlijkt. Het doel van Proximus is in de volgende jaren er 100.000 per jaar te verwezenlijken. De implementatie van de optische vezel vindt plaats in verschillende fases vanuit het centrum van de regio en globale werken van aansluiting zijn in onze gemeente eind 2023 gepland. De ondernemer voor de algemene fase Watermaal-Bosvoorde is al aangesteld en de eerste vergaderingen met Proximus hebben al plaatsgevonden om de algemene interventies op onze gemeente voor te bereiden. Een echte challenge volgens de verklaring van de personen die ik heb ontmoet, door de aanwezigheid van de ingedeelde gevels in de Tuinhuiswijken waarvan talrijke huizen in teruggang staan ten opzichte van het wegennet. In het algemeen, is het gemakkelijker om de optische vezel te plaatsen in wijken met gemeenschappelijke huizen want het is mogelijk om de kabels langs de voorgevels te plaatsen. Straten met 4 gevel villa's zullen het openen van de wegennetten vereisen. Dat het zal dus nog wel een beetje tijd in beslag nemen voordat de vezel echt beschikbaar in al onze woningen zal zijn, maar secties straat kunnen reeds over de optische vezel

beschikken want de operator volgt eveneens de werkzaamheden op die door Vivaqua, Sibelga of andere actoren worden uitgevoerd, wanneer stoepen worden geopend om de eerste stukken te plaatsen. De operator heeft eveneens de optische vezel geplaatst in de omgeving van de grote flatgebouwen van de Visserijen. Op heden, is 10% van onze gemeente gedekt door deze specifieke acties die zullen doorgaan vóór de volledige installaties. Zij zullen georiënteerd worden in functie van een observatie uitgevoerd op Osiris, het werktuig van coördinatie voor nutsvoorzieningen en de vergunningen van stedenbouwkunde die voor grote flatgebouwen worden uitgereikt. Buiten de regelmatige contacten met de dienst wegnetten in dit kader zullen specifieke voorbereidende vergaderingen voor het algemene ontvouwen van de optische vezel binnenkort plaatsvinden. Deze periode van pandemie heeft grondig onze gewoontes en onze digitale relatie veranderd. Zie ons hier zelf bezig om deze gemeenteraad online te doen. Deze overlast van een nieuwe orde herinnert ons eraan dat digitaal geen toverij is, dat het onzichtbare maar toch zeer reële hulpbronnen gebruikt in termen van antennes en netwerken maar ook in termen van energie of materialen voor het vervaardigen van onze hardware. Zij nodigen ons eveneens uit om over het gebruik na te denken dat wij maken van dit prachtige werktuig en te identificeren waar het een reële méér in onze levens is. Florence Lepoivre bedankt voor het zeer volledige antwoord maar benadrukt dat de problemen van voor de lockdown dateerden en dat de inwoners nog geduldig zullen moeten zijn tot eind 2023. Zij zegt op haar honger te blijven zitten. Odile Bury antwoordt dat een antenne eind van vorig jaar werd geplaatst langs de kant van de Keym-plaats en dat de parametriseringen van de andere antennes op onze gemeente worden geanalyseerd om geoptimaliseerd te worden.

6 Interpellation de Mr Martin CASIER sur la gestion du risque COVID dans les écoles communales.

Je ne dois pas vous rappeler la situation sanitaire que nous traversons depuis maintenant plus de deux ans et les énormes difficultés qu'elles induisent dans la gestion quotidienne de nos écoles. Je veux d'ailleurs profiter de cette interpellation pour saluer et remercier très sincèrement l'engagement sans compter de toutes les équipes pédagogiques et techniques qui ont permis de maintenir nos écoles aussi ouvertes que possible et d'assurer ainsi le meilleur continuum pédagogique possible. Et je sais, comme nous toutes et tous, les énormes efforts et les sacrifices parfois que cela a nécessité et nécessite encore. Merci à elles et à eux.

Avec l'arrivée du variant omicron, cette tâche est rendue encore plus ardue à cause de son grand taux de contagiosité qui rend malade ou place en quarantaine tant les enfants que les travailleurs et travailleuses de nos équipes scolaires, ce qui impacte très directement le fonctionnement de nos écoles.

Les directions d'école paient un lourd tribut dans le cadre de cette organisation qui doit chaque jour s'adapter. Les directions doivent être soutenues dans ce contexte. Comment la commune les soutient-elle ? Quelles actions a-t-elle menée dans ce cadre ?

Par ailleurs, vous le savez, un des moyens de contrôle de la transmission du virus est incontestablement le port du masque mais aussi la ventilation et la mesure des taux de CO2. Dans ce cadre, il nous revient que la Commune a mis à disposition des écoles de son PO des détecteurs de CO2 et nous nous en félicitons. Il semble néanmoins que les écoles ne disposent que d'un détecteur pour deux classes et que les classes doivent donc se partager toutes les semaines ces détecteurs. Pouvez-vous nous confirmer ou nous infirmer cette situation ? Pouvez-vous nous transmettre l'état de la situation en cette matière au sein des écoles relevant du PO communale ? Si la situation évoquée est confirmée, pouvez-vous nous rassurer sur le fait que cette situation n'est que transitoire et que la

Commune prévoit d'acheter des mesureurs supplémentaires afin que chaque classe dispose de son outil de mesure de CO2 et ainsi que chaque élève et chaque professeur puisse être en classe dans les meilleures conditions sanitaires possible ?

Je parlais également du port du masque. Pouvez-vous confirmer, dans ce cadre, que les membres des personnels de nos écoles se voient offrir en suffisance des masques dans l'exercice de leur profession ? Quelle est l'état de lieux de cette problématique ?

Enfin, comme vous le savez également, le testing régulier est un élément absolument essentiel de la lutte contre le COVID. Dans ce cadre, des conseils ont été prodigués à l'attention de nos élèves pour qu'ils réalisent, dans la mesure du possible, des tests hebdomadaires. Or ce testing régulier engendre évidemment des frais non-négligeables pour des familles nombreuses ou tout simplement pour nos familles plus précarisées. Notons dans ce cadre que les bénéficiaires du statut BIM bénéficient déjà en RBC de ces tests pour 1€, ce qui est une avancée importante. Malheureusement pour de nombreuses familles ne disposant pas du statut BIM, les coûts engendrés sont néanmoins encore trop importants. Dans ce contexte, il nous semblerait utile et nécessaire que la commune agisse en complément de ces actions et puisse mettre à disposition gratuite (par exemple au travers des maisons de quartier ou du CPAS) des auto-tests à ces publics. Une telle action est-elle envisagée et si non pourquoi ?

Le Conseil prend connaissance.

Réponse de Hang Nguyen

Les directions sont en effet en 1^{ère} ligne dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire au sein des écoles. Déjà confrontées à une charge de travail importante, cette crise leur demande depuis près de deux ans de jongler en outre avec les circulaires, les protocoles, les absences tant des élèves que des enseignants, sans compter l'anxiété et le stress des uns et des autres, souvent plus des adultes que des enfants eux-mêmes.

A Watermael-Boitsfort, les directions bénéficient d'une équipe compétente et solidaire, qui leur propose du soutien à tous les niveaux :

Sur le plan administratif : chaque direction bénéficie d'un(e) secrétaire. Par ailleurs, le service de l'enseignement prend en charge divers aspects du travail administratif et notamment la gestion des dossiers des membres du personnel ;

Sur le plan numérique : depuis septembre 2016, les directions sont accompagnées par un référent numérique. Il a notamment beaucoup développé tous les outils pour organiser les cours à distance avec les élèves, le travail collaboratif entre enseignants, les sites et visites virtuelles des écoles où la présence des tiers est limitée.

Sur le plan pédagogique : depuis septembre 2019, les directions sont épaulées dans leurs missions pédagogiques par une conseillère pédagogique. Sa contribution en période Covid a été précieuse pour répondre aux besoins spécifiques des enfants, mais également des enseignants ;

Depuis septembre 2019, les directions et leurs équipes sont épaulées dans leurs projets par une conseillère pédagogique en développement durable. Elle a notamment développé l'école du dehors.

Enfin, sur le plan personnel : depuis 2019, les directions des écoles bénéficient de séances de coaching et de supervision, qui les aident à utiliser tout leur potentiel pour réaliser leurs missions et qui leur permet de prendre un certain recul face aux difficultés du quotidien.

Un détecteur de CO2 par école a été livré à la rentrée. 40 détecteurs supplémentaires ont été achetés et livrés suite à la MB3 en décembre. Enfin, un subside d'environ 5.000€ est attendu, soit l'équivalent d'une cinquantaine de détecteurs supplémentaires.

En parallèle de l'aspect matériel, un important travail de sensibilisation a été effectué auprès des directions et des équipes, concernant l'importance de la ventilation et de la qualité de l'air.

Tous les membres du personnel des écoles sont fournis en boîtes de masques chirurgicaux (leur permettant d'en mettre 2 par jour) depuis le mois d'avril 2021.

La commune met à disposition plus de 500 auto-tests pour nos écoles communales. Ils sont en priorité

destinés aux membres du personnel, bien qu'il puisse être envisagé d'en offrir aux familles qui en auraient besoin au cas par cas. Les modalités à cet égard doivent encore être déterminées, en concertation notamment avec les directions d'école qui connaissent bien les contextes familiaux des enfants.

Antwoord van Hang Nguyen

De directies staan immers in de 1ste lijn in verband met het beheer van de gezondheidscrisis binnen de scholen. Reeds geconfronteerd met een belangrijke werkdruk, vraagt deze crisis hun sedert bijna twee jaar om bovendien te goochelen met rondschrijven, protocollen, afwezigheden zowel van de leerlingen als van de leraren, zonder de angst en de stress van enen en de anderen mee te rekenen, vaak meer de volwassenen dan van de kinderen zelf.

In Watermaal-Bosvoorde, genieten de directies van een bevoegd en solidair team, dat hen steun op alle niveaus voorstelt:

Op administratief niveau: elke directie geniet van een secretaris(esse). Voorts belast de dienst onderwijs zich met verschillende aspecten van het administratieve werk, met name het beleid van de dossiers van de personeelsleden;

Op numeriek niveau: sinds september 2016, worden de directies begeleid door een numerieke referent. Hij heeft alle werktuigen ontwikkeld om de afstandscursussen met de leerlingen, de werkzaamheden in samenwerkingsverband tussen leraren, de plaatsen en virtuele bezoeken van de scholen te organiseren waar de aanwezigheid van derden is beperkt.

Op pedagogisch niveau: sinds september 2019, worden de directies in hun taken door een pedagogische raadsvrouw gesteund. Haar bijdrage is kostbaar geweest in Covid-periode om aan de specifieke behoeften van de kinderen, maar eveneens van de leraren te beantwoorden;

Sinds september 2019, worden de directies en hun teams in hun projecten door een pedagogische raadsvrouw in duurzame ontwikkeling gesteund. Zij heeft met name de buitenschool ontwikkeld.

Uiteindelijk op persoonlijk niveau: sinds 2019 genieten de schoolbesturen van coaching sessies en supervisie, die ze helpen hun hele potentieel te gebruiken om hun taken te verwezenlijken en die hun toelaten om een zekere afstand te nemen van de dagelijkse moeilijkheden.

Een CO2 detector werd per school geleverd bij de terugkeer der klassen. 40 bijkomende detectors werden gekocht en geleverd als gevolg van de MB3 in december. Uiteindelijk wordt een subsidie van ongeveer 5.000€ verwacht, d.w.z het equivalent van een vijftigtal bijkomende detectors.

Parallel aan het materiële aspect, werd een belangrijk bewustmaking werk bij de directies en de teams uitgevoerd, betreffende het belang van de ventilatie en de kwaliteit van de lucht.

Alle personeelsleden van de scholen worden voorzien in dozen chirurgische maskers (die hun het mogelijk maken om er 2 van te dragen per dag) sinds april 2021.

De gemeente stelt meer dan 500 zelf-tests voor onze gemeentescholen ter beschikking. Zij zijn in de eerste plaats bestemd voor de personeelsleden, hoewel het overwogen kan worden om er aan te bieden aan de families die er behoefte aan hebben, geval per geval. De modaliteiten in dit verband moeten nog, in overleg met de school directies met name bepaald worden die de familiecontexten van de meeste kinderen kennen.

L'avenir du Chant des Cailles a déjà été discuté à de nombreuses reprises, que ce soit au sein des institutions publiques, de la société civile ou des médias. Encore ce 16 novembre 2021, le Soir publiait de nouvelles informations sur ce dossier[1] et plus récemment encore lors de notre dernier Conseil Communal et lors d'une interview que vous avez donné à la DH fin décembre.

Comme vous le savez, il nous appartient de mener de front deux combats essentiels et urgents : le combat pour un environnement sain (et donc contre le changement climatique et la perte catastrophique de biodiversité) d'une part et pour le droit au logement d'autre part, qui est une brique évidente du combat contre les inégalités sociales.

Je ne dois pas vous rappeler que plus de 50.000 ménages sont sur une liste d'attente pour un logement social en Région bruxelloise et que nous vivons en parallèle la sixième extinction de masse de biodiversité dans le monde. Bref, il ne s'agit donc pas de choisir une de ces urgences plus que l'autre mais bien de trouver des manières de les mener de front toutes les deux en même temps.

Dans ce contexte et concernant l'urgence de la concrétisation du droit au logement en particulier, il est évident que la concomitance des urgences doit nous amener à une réflexion bien plus large que la seule construction de logements neufs. Nous nous devons d'activer toutes les solutions possibles à commencer par la rénovation des logements sociaux aujourd'hui inhabitables – 500M€ ont dégagés à cet effet (c'est historique) –, par la mobilisation des logements vides existants – pour la 1^{ère} fois à Bruxelles, la Secrétaire d'Etat mène ce travail activement –, par la construction de la ville sur la ville, c'est à dire de racheter des bâtiments existants pour en faire des logements sociaux et de transformer des bureaux en nouveaux logements sociaux – la SLRB s'est vu permise de mettre en œuvre ces méthodes et les appels ont donné de très bons résultats et des projets sont en cours à Bruxelles. Mais c'est aussi évidemment à la cause même qu'il faut s'attaquer, c'est à dire aux prix des logements et c'est pourquoi, et c'est une première belge, la Région bruxelloise s'est doté d'un outil de lutte contre les loyers abusifs.

Vous le voyez, il ne s'agit donc pas – et c'est pourtant encore souvent les critiques que l'on entend – de bétonner de nouveaux espaces.

Néanmoins, si nous voulons atteindre des résultats rapides, nous nous devons aussi de mobiliser, de manière exemplaire en termes d'environnement, les terrains constructibles qui appartiennent déjà à la SLRB ou à une SISF pour pouvoir atteindre efficacement nos objectifs de droit au logement. Et il se fait que le terrain du Champ des Cailles appartient à cette catégorie. C'est un fait objectif. Et il ne suffit donc pas de dire « pas ici mais ailleurs », il faut reconnaître la nécessité d'analyser la problématique dans son ensemble, sous tous ses angles, et de dépasser les intérêts particuliers.

A cette hauteur et avant d'entrer dans le vif du sujet, il me paraît nécessaire de rappeler les faits concernant le dossier du Chant des Cailles en tant que tel :

1. Le Champ des Cailles n'est pas un terrain public. Il appartient à une coopérative de locataires sociaux : le Logis-Floréal. Ce terrain n'appartient donc ni à la Région, ni à la commune, mais aux 1.735 ménages qui habitent les cités-jardins : c'est leur patrimoine.
2. Le modèle coopératif social a une histoire, celle des années 20 et de la classe ouvrière. Cédé en son temps par le CPAS de Bruxelles, ce terrain est estimé à 15M€ et a pour vocation – statutairement, légalement et moralement - de servir l'objet social de la coopérative.
3. D'un point de vue urbanistique, le terrain est affecté au PRAS à de l'habitat. Il est donc 100% constructible - même si personne n'a jamais eu ni n'a l'intention de construire 100% de la parcelle.
4. En 2013, le gouvernement bruxellois décide - sous l'impulsion de Christos Doukeridis - de financer via la SLRB la construction de 70 logements sur 1/3 du terrain. Cette décision est validée par vous-même, alors Bourgmestre et co-président d'Ecolo, au travers du plan logement communal.

5. En 2014, le Logis cède une occupation précaire à titre gratuit à la Ferme du Chant des Cailles - dans l'attente de la construction desdits logements. Une initiative citoyenne de transition agroécologique s'y développe.
6. Entre 2014 et 2019, le projet de développement de logements est mis sur pause par la Région, l'étude SAULE est réalisée et en 2019, sous l'impulsion des riverains, la commune lance l'élaboration d'un PPAS à l'échelle de l'ensemble du quartier Archiducs. Cette demande est soutenue par tous les partis de la commune afin d'assurer une cohérence à l'échelle du quartier.
7. En 2021, les discussions entre le Logis-Floréal (propriétaire), la SLRB (développeur) et la Ferme (occupant) aboutissent à un projet de protocole d'accord qui s'appuie sur les principes suivants : 100% des activités maraîchères préservées sur 3/4 du terrain ; constructions légères exemplaires – préservation des capacités d'infiltration du sol, augmentation de la diversité biologique du lieu, minimisation de la durée et de l'impact du chantier, construction en ossature bois... – sur 1/10 du terrain ; abords partagés avec les activités agricoles. Cet accord permettrait donc à la fois de préserver les activités de la Ferme mais aussi de conserver plus de 25.000m² d'espace vert et d'îlot de fraîcheur à destination de tous les habitants du quartier. Celui-ci prévoit enfin le développement d'un réel projet de cohésion sociale accessible à tous, en lien avec les locataires des cités-jardins, un marché ouvert à tous et le retour de min 50% de la production aux écoles, crèches et maisons de repos du quartier.
8. En juillet 2021, le protocole est rejeté par la Ferme qui ne s'oppose pas formellement à des constructions mais renvoie l'analyse de l'opportunité et la responsabilité de la décision aux politiques régionaux et communaux. Par ailleurs, la Ferme rejette le modèle économique proposé qu'elle qualifie de « dépendances aux fonds publics », « contrôle de sa gouvernance » et « contrôle unilatéral de son économie ».
9. Pour rappel dans ce cadre, le projet de la Ferme s'appuie sur un mécanisme d'abonnements sur liste fermée pour accéder à la production - entre 280€ et 450€ par an. 610 personnes sont aujourd'hui sur la liste d'attente. Outre la gratuité du terrain, la Ferme est subsidiée 20 000 € par la Région.
10. En août 2021, pour donner suite à la décision de la Ferme, la Région sollicite à nouveau la commune pour identifier les modalités de collaboration. La commune refuse en argumentant qu'un PPAS est en cours d'élaboration.
11. En décembre 2021 comme nous en parlions lors de notre dernier Conseil, la commune suspend *sine die* l'élaboration du PPAS « en raison du désaccord avec la Région ». Aucun accord ou désaccord n'existe puisqu'aucune discussion n'a eu lieu. En réalité, le bureau d'études mandaté par la commune a conclu - sur base d'un rapport d'incidences environnementales - que la meilleure option de développement à l'échelle du quartier passe par l'urbanisation d'une (petite) partie du Champ des Cailles. C'est donc pour s'opposer aux conclusions de votre propre bureau d'études que vous suspendez l'élaboration du PPAS et ce, malgré le fait que vous pilotez son comité d'accompagnement depuis 3 ans. Comme vous nous avez dit en Conseil communal « ce scénario ne me va pas »... Ca en dit long.

Voilà donc pour le contexte et pour les faits.

Dans votre interview donné à la DH à la fin du mois de décembre, vous nous appreniez deux choses : (1) « laisser passer le temps » ou le « status quo » est selon vous une conviction politique et (2) le Champ sera une ZAD comme « Notre-Dame-des-Landes » et « la commune sera du côté des zadistes ».

Pour vous donc, une occupation à titre gratuit d'un terrain appartenant aux locataires sociaux de notre commune par une asbl qui privatise le produit de ses activités par abonnement de 450€ par an, est un status quo acceptable. Dont acte.

Pour vous donc, agir comme commune et pouvoir public pour soutenir des occupations illégales qui s'opposeraient à ce qu'on bâtit 1/10 d'un terrain qui appartient à des locataires sociaux alors même

que 9/10 restent affectés à l'agriculture urbaine, est juste et légitime. Dont acte.

Alors je me dois de vous dire que non, bâtir 1/10 de 3ha pour accueillir 70 ménages en attente d'un logement social en poursuivant un projet d'agriculture urbaine à vocation sociale, ce n'est pas construire un aéroport de 1.650ha et les implications environnementales qui vont avec.

Plus encore, comparer les 2, en mobilisant l'imaginaire militant de l'écologie politique, ce n'est pas rendre justice à cette dernière. C'est au contraire se faire le porte-parole d'une écologie politique passéiste qui abandonne sa responsabilité politique au « temps qui passe ».

Comme je ne cesse de le dire depuis maintenant plus d'un an, il existe une autre voie que d'imposer une opposition stérile entre les gens et les projets. Ouvrons cet espace de dialogue et assumons la responsabilité que les citoyens nous ont confié.

Fort de ces considérations, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

1. A la lecture du PV du CA du PPAS du 28.10 lors duquel le scénario préférentiel est proposé, force est de constater que la Commune ne s'y oppose pas et même qu'elle propose de consulter la CRMS pour avancer. Pouvez-vous donc expliquer pourquoi la commune a fait volte-face sur cette question ? Pouvez-vous également nous rappeler le coût global engagé par la Commune à ce stade pour sa réalisation ?
2. Maintenant que vous avez mis le PPAS « sur pause » (ce sont vos mots) et que son déroulé était la raison de votre refus de participer aux réunions de concertation mises en place par la Secrétaire d'Etat et que vous appelez de vos vœux une meilleure concertation, pouvez-vous nous confirmer que vous allez maintenant enfin vous mettre à la table des discussions avec la Secrétaire d'Etat ?
3. Dans ce même cadre et au vu de l'ensemble du contexte et des faits que j'ai développés plus haut, comment justifiez-vous que votre position de « zéro logement » sur le Champ soit une position qui défende l'intérêt général et non des intérêts particuliers ?
4. Par ailleurs quand vous évoquez la ZAD que deviendrait, selon vous, le Champ, de quelle ZAD exactement parlez-vous ? Je n'ai, à part vous, entendu personne, ni même les acteurs de la Ferme, évoquer cette formule. Plutôt, à l'inverse, les conclusions des acteurs de la Ferme concernant la construction étaient de rappeler qu'il s'agit d'une décision politique et qu'ils renvoyaient la balle vers le politique. Ils ne s'opposent donc pas sur le principe de construction. Vous seul évoquez une ZAD... Dois-je en conclure que vous l'organiserez vous-même ? Enfin, pouvez-vous nous confirmer que le soutien aux ZADistes que vous évoquez est bien une position officielle de l'ensemble du Collège ?
5. Comme évoqué également lors de notre dernière séance et malgré vos accusations de « chantage » et vos propos d'« eau qui coule sur [vous] comme l'eau sur un canal », le Ministre-Président me confirme bien, suite à une question écrite que je lui ai adressée, que les articles 81 et 82 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire pourraient bien s'appliquer directement à la Commune. S'il faut indemniser la SISF du Logis-Floréal pour le terrain, les conséquences budgétaires – que l'on peut estimer à 15.000.000€, soit plus de 1.000€ par ménage installé dans notre commune – pour les finances de la commune ne seraient-elles pas démesurées, surtout quand l'on sait que de nombreuses infrastructures, comme les trottoirs, mériteraient d'être rénovées et que le budget nécessaire n'est, pour ces projets-là, pas débloqué ?
6. De manière plus générale, quelles sont maintenant les prochaines échéances concernant le dossier Chant des Cailles ? À quel calendrier pouvons-nous nous attendre ?

[1] <https://www.lesoir.be/406536/article/2021-11-15/bruxelles-des-logements-ou-de-lagriculture>

Le Conseil prend connaissance.

Réponse d'Olivier Deleuze

« Le monde bouge et a beaucoup bougé depuis 1964, date de session du terrain Cailles à Floréal-Le Logis.

Certainement ces dernières années, la ville a changé à une vitesse impressionnante et positive.

Partout, pas seulement à Watermael-Boitsfort évidemment. Parmi ces changements, outre la mobilité, l'alimentation, l'énergie, il y a, en particulier dans nos cités jardins, la nécessité de créer des espaces de rencontre entre les habitants. Et l'agriculture urbaine est aussi dans notre commune un outil de cohésion sociale dont les habitants ont besoin. Tous. Il ne faut pas les opposer, ils ont les mêmes aspirations à disposer de lieux partagés, apaisés et aux multiples fonctions.

Le Champ des Cailles est un centre d'attraction, un espace désirable pour tous les habitants de notre commune et c'est un plaisir et une fierté partagée par beaucoup de boitsfortois, qu'ils soient locataires de la cité jardin ou qu'ils viennent d'un peu plus loin. Et l'action du Champ des Cailles en ce sens pourrait se comparer à une maison de quartier entièrement supportée par les habitants.

Car l'agriculture urbaine, c'est aussi s'insérer dans un tissu social de quartier, c'est participer à un projet de société, c'est un projet pédagogique permettant la rencontre avec la nature et les animaux où on se rend compte de la réalité agricole et du chemin que parcourt notre alimentation, c'est un bouillonnement de projets et d'expérimentation, y compris démocratiques dans leur gestion, c'est profiter d'un poumon vert ouvert à toutes et tous, c'est avoir le plaisir de récolter ses légumes, c'est se nourrir de produits de qualité et locaux,...

Pour ce qui concerne l'abonnement au maraîchage du Champ des Cailles, c'est-à-dire la consommation des légumes produits par les maraîchers professionnels, lorsqu'il y a des nouvelles inscriptions possibles, ce sont les locataires du Logis-Floréal qui ont la priorité et le maraîchage a mis en place un prix d'abonnement solidaire. Le pourcentage des habitants de logements sociaux dans les abonnés est passé de 10% en 2019 à 17% en 2021. Par ailleurs les locataires des logements sociaux représentent aujourd'hui 25% des participants au jardin collectif. Cette participation augmente donc d'année en année et c'est très bien ainsi.

Vous dites qu'il s'agit d'une occupation illégale. Ne soyez pas menaçant. Il s'agit d'occupation précaire.

Le monde bouge aussi parce qu'il y a un besoin criant de logement sociaux et moyens.

A ce titre, notre commune est la première de la région bruxelloise en termes de logements sociaux avec 17,5%. Contribuant ainsi à la réalisation de l'extrait de la déclaration de politique régionale qui prévoit que « *A terme il conviendra de disposer de 15% de logement à finalité sociale sur l'ensemble du territoire régional répartis de manière équilibrée par commune et par quartier* »

La déclaration de politique régionale prévoit également « *pour les terrains dont la région est propriétaire, la production de minimum 50% de logements à finalité sociale (locatif social, locatif modéré, acquisitif social) parmi les logements créés* » en tenant compte « *du nombre de logements à finalité sociale existants dans l'environnement immédiat du projet afin de préserver la mixité des typologies de logements* ».

Nous mettons tout cela en œuvre à Watermael-Boitsfort.

Si toutes les communes bruxelloises atteignaient 15% de logements sociaux, voire 17,5% comme WB, la question serait résolue.

Mais nous sommes bien décidés à prendre notre part pour augmenter le nombre de logements dans notre commune par de nouvelles constructions, des extensions et des rénovations afin de répondre au boom démographique de manière harmonieuse et intégrée aux quartiers, au respect de la biodiversité. Nous avons eu le plaisir d'inaugurer les 59 logements moyens « Archiducs Sud » du square des Archiducs, construits sur un terrain communal en partenariat avec la SLRB.

Par ailleurs, juste en face et également sur un terrain communal, le projet « Archiducs Nord » de construire 38 logements moyens est déjà bien avancé.

Avec ce projet, nous estimons que sur ce site, il n'est plus nécessaire d'y adjoindre des logements supplémentaires.

A Tritomas, sur le terrain de la SISP Le Logis Floréal, nous sommes plutôt favorables à un projet de construction de logements dont le nombre exact devra encore être déterminé par le PPAS, de manière à maintenir le terrain de sport dans son intégralité pour les habitants, en particulier les jeunes du quartier.

Toujours dans le cadre du PPAS, le terrain communal « petit Cailles » pourrait également être destiné

à de nouveaux logements.

En dehors du périmètre du PPAS, au lieu-dit « Tritons-Nymphes », également propriété de la SISF, un projet de 25 logements existe. Celui-ci nous semble parfaitement souhaitable. Et nous ne comprenons pas que ce dossier, qui ne fait l'objet d'aucune opposition et qui est dans les cartons de la SLRB depuis des années, ne soit pas plus avancé.

Dans cette optique, notre Commune, par votes du Conseil communal en date du 23 janvier 2018 et du 18 septembre 2018, a décidé d'entamer l'élaboration d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol et d'ouvrir une procédure d'adoption d'un PPAS dans la zone 11 Archiducs.

Dois-je vous rappeler que les groupes PS et DéFI s'étaient abstenus lors du vote au Conseil communal à ce sujet ? Qu'ils ne l'avaient pas soutenu ?

A l'époque, nous avons déjà précisé que la commune n'était pas liée par les éléments chiffrés de la programmation régionale notamment pour les terrains Champ des Cailles et Tritomas. Ces éléments peuvent être utilisés comme option de travail mais ne préjugent pas du contenu du futur PPAS.

En ce qui concerne le Champ des Cailles, nous estimons qu'il doit être intégralement réservé à l'agriculture urbaine. En effet, les activités qui s'y développent actuellement constituent un modèle exemplaire non seulement d'agriculture urbaine mais aussi de cohésion sociale. Il constitue un lieu apaisé, dans notre commune, qui rayonne sur toute la Région.

Nous tenons à ce PPAS et c'est pourquoi il a été mis sur pause. Il nous a déjà coûté 158.000 euros et nous ne voulons pas tout recommencer à zéro et perdre cet investissement.

Il est également important de mentionner que, contrairement à ce que vous avancez, le PPAS n'est pas encore arrivé à une conclusion : plusieurs options sont toujours sur la table et différents éléments doivent encore être clarifiés. L'étude d'incidence des différentes options n'a pas encore démarré.

Répondant à une question le 24 juin dernier au Parlement régional bruxellois, la Secrétaire d'Etat au Logement a déclaré, je cite : « *En tout état de cause, ce sont les communes qui pilotent l'élaboration des PPAS* » et « *je suis persuadée que le projet de PPAS en cours à Watermael-Boitsfort respectera les prescriptions du plan qui lui est supérieur hiérarchiquement, à savoir le PRAS. Celui-ci consacre bien le terrain de l'avenue des Cailles comme une zone d'habitat* ». Fin de citation.

Si nous avons continué le processus suivant les lignes exposées plus haut, cela aurait très probablement abouti à ce qu'il ne soit pas accepté par la Région et que tout soit perdu, l'argent, l'énergie mise et la nécessité d'une planification harmonieuse.

D'où la mise sur pause.

Vous dites que la commune pourrait être redevable, en conséquence de sa position, d'une somme de 15 millions à la SISF.

Vous allez fort vite en besogne en disant que la commune devrait indemniser, c'est un peu de la politique-fiction. D'une part parce que l'instruction de la demande de permis et le refus éventuel relèvent de la Région et non de la commune, et d'autre part parce que le PPAS, s'il est élaboré au niveau communal, doit être approuvé par le Gouvernement régional avant d'entrer en vigueur. La décision finale sur son approbation relève donc de la Région.

Mais le monde bouge aussi, parce que l'émergence rapide et forte du télétravail amplifie spectaculairement la quantité d'immeubles de bureaux vides.

Rien que les implantations de l'Union européenne à Bruxelles passent de 50 à 25 bâtiments d'ici 2030. Et d'autres suivent.

Voilà des milliers de m² vides et disponibles rapidement.

Enfin, pour ce qui concerne le calendrier, on se dirige soit vers un affrontement et le calendrier sera hasardeux pour le moins, soit vers un dialogue et les choses seront plus fluides ».

Martin Casier entend dans la réponse du Bourgmestre la volonté de se mettre autour de la table avec la Région et il s'en réjouit. Il lui semble n'avoir pas eu réponse à toutes ses questions et il les posera par écrit car il trouve cela important. Il dit partager les mêmes constats sur l'intérêt de ce projet d'agriculture urbaine, plus largement sur les projets d'agriculture urbaine et également sur les projets de cohésion sociale. C'est pour cela que le projet ici proposé a été réduit en taille et permet de maintenir l'ensemble des activités du Champ des Cailles. La possibilité de construire sur le terrain petit Cailles ne doit pas être envisagée comme une opportunité car ce terrain a été répertorié comme à haute valeur de biodiversité. Il précise que l'abstention du PS-Vooruit en 2018 ne visait pas le PPAS lui-même mais la participation citoyenne qui a été mise en place pour l'élaboration de ce PPAS. Il dit

attendre d'un Bourgmestre que celui-ci cherche des solutions et se mette autour de la table pour en discuter. Ici on est dans une opposition totale et donc on ne répond pas à l'urgence sociale. Personne n'y gagne lorsque rien n'est concerté et ce n'est pas l'intention de son groupe. Il précise aussi qu'il n'a jamais parlé d'une occupation illégale du Champ des Cailles mais bien d'une occupation précaire, elle est donc encadrée, elle n'a juste pas de droit réel. Ce qui est illégal à ses yeux, c'est la ZAD (zone à défendre), pas les activités du champ.

Alexandre Dermine dit ne pas avoir reçu de réponse claire sur les options présentées par le bureau d'étude et sur le soutien par le Collège du scénario « ZADiste ». Il y a quelques années, le PPAS allait résoudre le problème alors qu'aujourd'hui le Collège pense le contraire car on est devant un nœud juridique. Le Bourgmestre dit que le monde bouge et que depuis 1964 les choses ont bien changé mais il y a une chose qui n'a pas changé, c'est le statut du terrain qui est un terrain à construire. En mettant le projet sur pause, on met en danger l'occupation précaire du champ plutôt que de trouver une vraie solution pour la pérenniser. DÉFI souhaite que cette bagarre de parti cesse et qu'une solution soit trouvée autour de la table avec la Région pour rencontrer les deux objectifs. Il rappelle que le plan logement déposé par Ecolo mentionnait des constructions à cet endroit-là et que DÉFI s'y était opposé. DÉFI souhaite que le Chant des Cailles soit installé à terme sur un terrain d'agriculture urbaine et que la commune et la Région trouvent des solutions sans passer par la presse.

Antwoord van Olivier Deleuze

« De wereld beweegt en heeft veel bewogen sinds 1964, overdracht datum van het Kwartels terrein aan Floréal-Le Logis.

Zeker de afgelopen paar jaar, is de stad aan een indrukwekkende en positieve snelheid veranderd. Overal, en niet alleen in Watermaal-Bosvoorde natuurlijk. Onder deze veranderingen, behalve de mobiliteit, de voeding, de energie, is er, in het bijzonder in de Tuinwijken, de noodzaak om samenkomst ruimtes tussen de inwoners te creëren. En de stadslandbouw is eveneens in onze gemeente een werktuig van sociale cohesie dat de inwoners nodig hebben. Iedereen. Men mag ze niet tegen elkaar opzetten, zij hebben hetzelfde streven om te beschikken over gedeelde plaatsen, gerustgesteld en aan veelvoudige functies.

Het Kwartels Veld is een aantrekkingscenter, een wenselijke ruimte voor alle inwoners van onze gemeente, het is een plezier en een trots gedeeld door vele Bosvoordenaars, dat zij huurders zijn in de Tuinwijken of dat zij van iets verder komen. En de actie van het Kwartels Veld in deze richting zou zich met een wijkhuis kunnen vergelijken dat volledig door de inwoners wordt gedragen.

Want de stadslandbouw, is eveneens, zich integreren in een sociaal weefsel van de wijk, deelnemen aan een maatschappelijk project, het is een pedagogisch project dat de ontmoeting met de natuur en de dieren toelaat, waar men zich bewust is van de landbouw werkelijkheid en de afgelegde weg door onze voeding, het is een bruisen van projecten en experimenten, met inbegrip van hun democratisch beleid, het is genieten van een groene long open voor allen, het is het genoeg hebben om zijn groenten te oogsten, het is zich voeden met kwaliteitsproducten van plaatselijke herkomst,...

Wat het abonnement aan het moes tuinieren op het Kwartels Veld betreft, d.w.z. het eten van de groenten die door de professionele tuinders worden geteeld, wanneer er nieuwe inschrijvingen mogelijk zijn, zullen de huurders van Le Logis-Floréal prioriteit hebben en de tuinbouw heeft een prijs van solidair abonnement opgesteld. Het percentage van de inwoners van sociale huisvestingen bij de abonnees is 10% in 2019 en tot 17% in 2021 verhoogd. Voorts vertegenwoordigen de huurders van de sociale huisvestingen vandaag 25% van de deelnemers van de collectieve tuin. Deze deelname stijgt dus van jaar tot jaar en het is heel goed zo.

U zegt dat het om een illegale bezigheid gaat. Wees niet bedreigend. Het gaat om preciaire bezigheid. De wereld beweegt ook omdat er een schreiende sociale en gemiddelde huisvestingsbehoefte is.

Om die reden is onze gemeente de eerste in de Brusselse regio in termen van sociale huisvesting met 17,5%. Aldus bijdragend tot de implementatie van het verklaring uittreksel van de regionale politiek die bepaalt dat « *op termijn het nodig zal zijn om over 15% sociale huisvestingen te beschikken op het geheel van het regionaal grondgebied verdeeld op evenwichtige wijze door de gemeente en per wijk* ». De verklaring van regionale politiek voorziet eveneens « *voor de gronden waar de regio eigenaar van is, de productie van minimum 50% sociale huisvesting of doelgerichtheid (sociaal locatief, gemiddeld locatief, sociaal verwervend) onder de gecreëerde huisvestingen "door,, rekening te houden met het aantal bestaande sociale huisvestingen in het directe milieu van het project om het gemengd-zijn van*

de huisvestingen typologie te behouden”.

Wij voeren dat allemaal uit in Watermaal-Bosvoorde.

Als alle Brusselse gemeenten 15% sociale huisvestingen, en zoals in WB zelfs 17,5% bereikten, zou de vraag opgelost zijn.

Maar wij zijn goed besloten om ons aandeel te doen om het aantal huisvestingen in onze gemeente door nieuwe bouw, uitbreidingen en renovaties te verhogen om op harmonische en geïntegreerde manier op de demografische boom te antwoorden, in de naleving van de biodiversiteit.

Wij hebben het genoeg gehad om de 59 gemiddelde huisvestingen in te wijden « Aartshertogen - Zuid » van de Aartshertogen square, opgetrokken op een gemeenteterrein in partneriaat met BGHM. Tevens net tegenover en eveneens op een gemeenteterrein, is het project « Aartshertogen – Noord » met de bouw van 38 gemiddelde huisvestingen reeds goed gevorderd.

Met dit project, achten wij dat op deze plaats, het niet meer noodzakelijk is om er bijkomende huisvestingen toe te voegen.

Aan Tritomas, op het terrein van BGHM Le Logis Floréal, ondersteunen wij eerder een huisvestingen bouwproject waarvan het exacte aantal nog door de BBP bepaald zal moeten worden, teneinde het sportterrein in zijn geheel voor de inwoners te handhaven, en vooral voor de jongeren van de wijk . Nog steeds in verband met het BBP, het gemeenteterrein „Kleine Kwartels“ zou eveneens voor nieuwe huisvestingen kunnen bestemd worden.

Buiten de BBP perimeter van de zo geheten plaats „Tritons-Nimfen“, eveneens eigendom van de BGHM, bestaat een project van 25 huisvestingen. Dit lijkt ons perfect wenselijk. En wij begrijpen niet dat dit dossier, dat geen onderwerp is van tegenstelling, sinds jaren in de kartonnen van de BGHM steekt, niet verder is gevorderd.

Dienovereenkomstig heeft onze Gemeente, door stemming van de Gemeenteraad op 23 januari 2018 en 18 september 2018, besloten om met de opstelling van een Bijzonder Bestemmingsplan van de Bodem te beginnen en een procedure van toepassing voor een BBP te openen in de zone 11 Aartshertogen.

Moet ik u herinneren dat de groepen PS en Défi zich bij de stemming in de Gemeenteraad daaromtrent, zich hadden onthouden? Dat zij het niet hadden gesteund?

Toentertijd hadden wij reeds verklaard dat de gemeente niet was gebonden door de becijferde elementen van de regionale programmering o.a. voor de terreinen Kwartels Veld en Tritomas. Deze elementen kunnen gebruikt worden als werkkeuze maar zijn geen vooroordeel op de inhoud van het toekomstige BBP.

Wat het Kwartels Veld betreft, achten wij dat het volledig voor de stadslandbouw moet gereserveerd worden. Immers de activiteiten die zich er ontwikkelen vormen momenteel een voorbeeldig model niet alleen van stadslandbouw maar ook van sociale cohesie. Het vormt een gerustgestelde plaats, in onze gemeente, die op de hele Regio straalt.

Wij staan op dit BBP en daarom werd het in pauze gezet. Het heeft ons reeds 158.000 euro gekost en wij willen alles vanaf nul opnieuw beginnen en deze investering niet verliezen.

Hij is eveneens belangrijk om vermelden dat, in tegenstelling tot wat u naar voren brengt, het BBP nog niet tot een conclusie is gekomen: verschillende opties liggen nog altijd op de tafel en diverse elementen moeten nog opgehelderd worden. De impact studie van de verschillende opties is nog niet gestart.

Antwoordend op een vraag, 24 juni laatstleden in het Brussels regionaal Parlement, heeft de Staatssecretaris van de Huisvesting verklaard, ik citeer: « In ieder geval, zijn het de gemeenten die de uitwerking van de BBP's besturen » en „ik ben ervan overtuigd dat het lopende project van het BBP in Watermaal-Bosvoorde de voorschriften van het plan zal eerbiedigen dat een hogere hiërarchie heeft met name de GBP. Deze bestemt het terrein van de Kwartel laan als woonzone».

Moesten wij het proces volgens de hierboven uiteengezette lijnen gevolgd hebben, zou dat zeer waarschijnlijk geëindigd zijn met geen aanvaarding door de Regio en dat alles zou verloren zijn, het geld, de energie en de noodzaak van een harmonische planning.

Vandaar de pauze inzet

U verklaart dat de gemeente aansprakelijk kan worden gesteld, aangezien haar positie, voor een bedrag van 15 miljoen aan de Sociale huisvestingsmaatschappij.

U gaat zeer snel te werk door te zeggen dat de gemeente zou moeten schadeloosstellen, het is een

beetje politieke-fictie. Enerzijds omdat de instructie van de vergunningen aanvraag en de eventuele weigering onder de Regio en niet onder de gemeente vallen, en anderzijds omdat het BBP, als het op gemeenteniveau wordt uitgewerkt, door de regionale Regering moet worden goedgekeurd vóór dat ze van kracht gaat. De uiteindelijke beslissing over zijn goedkeuring valt dus onder de Regio. Maar de wereld beweegt eveneens, door het snelle en sterke ontstaan van het telewerk en verhoogd de leegstand van flatgebouwen met lege kantoren spectaculair. Alléén al de vestigingen van de Europese Unie in Brussel zullen van 50 naar 25 gebouwen gaan tegen 2030.

En anderen volgen.

Daar zijn duizenden m² snel leeg en beschikbaar .

Uiteindelijk wat het tijdschema betreft, stevenen wij af naar een confrontatie en het tijdschema zal op zijn minst gewaagd zijn, ofwel naar een dialoog en de dingen zullen vloeibaarder zijn ».

Martin Casier hoort in het antwoord van de Burgemeester de wil om zich rond de tafel te zetten met de Regio en hij verheugt zich erover. Het schijnt hem geen antwoord op al zijn vragen hebben gekregen en hij zal ze schriftelijk doen want hij vindt dat belangrijk. Hij zegt dezelfde constatering over het belang van dit project van stadslandbouw te delen, meer in ruime mate de projecten van stadslandbouw en eveneens op de projecten van sociale cohesie. Daarvoor is het voorgestelde project in omvang is verminderd en heeft het mogelijk gemaakt om het geheel van de activiteiten van de Chant des Cailles te handhaven. De mogelijkheid om te bouwen op het kleine Kwartels terrein moet niet als een opportuniteit overwogen worden want dit terrein werd ingedeeld als van grote waarde voor de biodiversiteit. Hij verklaart dat de onthouding van PS-Vooruit in 2018 de BBP zelf niet beoogde maar de burger deelname die voor de uitwerking van deze BBP is opgesteld. Hij zegt van een Burgemeester te verwachten, dat deze oplossingen zoekt en zich rond de tafel zet om hierover te discussiëren. Hier is men in totale tegenstelling en dus antwoordt men niet op de sociale urgentie. Niemand wint wanneer niets wordt gecoördineerd en het niet het voornemen van zijn groep is. Hij verklaart eveneens dat hij nooit heeft gesproken over een illegale bezetting van het Kwartels Veld, wel van een preciaire bezetting, zij is dus omkaderd, zij dus juist geen echt recht. Wat illegaal is volgens hem, is het ZAD (te verdedigen zone), niet de activiteiten van het veld.

Alexandre Dermine zegt geen duidelijk antwoord te hebben gekregen op de voorgestelde opties door het studie bureau en over de steun door het College van het « ZADiste » scenario. Enkele jaren geleden ging het BBP het probleem oplossen en op heden denkt het College juist het tegenovergestelde want men staat voor een juridische knoop. De Burgemeester zegt dat de wereld beweegt en dat sinds 1964 de dingen erg veranderd zijn maar er is een ding dat niet is veranderd, dat is het statuut van het terrein dat een bouwgrond is. Door het project te pauzeren brengt men de preciaire bezetting van het veld in gevaar eerder dan een oplossing te vinden om het te stabiliseren. Défi acht het wenselijk dat deze partijen ruzie ophoudt en dat er een oplossing rond de tafel met de Regio wordt gevonden om beide doelstellingen te ontmoeten. Hij herinnert eraan dat het huisvesting plan ingediend door Ecolo constructies vermeldde op deze plaats en dat Défi zich er had tegen verzet. Défi acht het wenselijk dat de Chant des Cailles op termijn wordt geïnstalleerd op stadslandbouw terrein en dat de gemeente en de Regio oplossingen vinden zonder via de pers te gaan.

8 Question orale de Mme Laura SQUARTINI concernant le marché de Noël de décembre 2021.

Voici mes questions concernant le marché de Noël qui s'est déroulé en décembre dernier :

- C'était une première pour la commune, quel est le bilan et quels sont déjà les enseignements qu'on peut en tirer ?
- Quel a été le taux de fréquentation sur les 3 jours ?

- Il semble qu'il y a eu des incidents au niveau du circuit électrique, le problème a-t-il pu être identifié et solutionné ?
- Sur le nombre d'emplacements prévus, combien ont été occupés et quelle est la répartition horeca, asbl, commerçant, autres ? Ceux issus de la commune et les externes ?
- Le parking a été fermé relativement tôt pour permettre l'installation des chalets or ils ont été montés très rapidement en une seule journée. Peut-on envisager de le fermer plus tard pour la prochaine édition pour réduire l'impact sur la fréquentation de la place et sur les commerces avoisinants ?

Le Conseil prend connaissance.

Réponse de Hang Nguyen

« Les retours tant du public que des exposants sont très positifs.

Les gens étaient heureux de pouvoir y trouver une ambiance de Noël conviviale et aussi plus intimiste avec des produits locaux. Les activités familiales ont été fort appréciées, tant des enfants que des adultes.

Les exposants également étaient heureux de pouvoir travailler et proposer leurs produits, alors que certains avaient été annulés sur d'autres marchés. Notamment, les artistes d'Arcado ont pu proposer leurs œuvres alors que la bourse prévue dans la Maison Haute avait été annulée.

En outre, les mesures sanitaires (CST, distanciation, etc.) ont été bien comprises par la grande majorité des gens, il n'y a eu aucun débordement. Les gens ont même plutôt apprécié l'échelle humaine du marché, ne pas être trop serrés dans une foule, et se sont sentis en sécurité.

Malgré les conditions difficiles liées à la situation sanitaires, incertitudes, annulations... etc., et malgré les délais très courts, le service de la Vie économique a pu organiser un marché qui a été fort apprécié. Et si cette organisation a mobilisé beaucoup de ressources, elle offre également une plus grande flexibilité sur le choix des exposants ou des animations. Avec plus de temps et une meilleure anticipation/visibilité sur les conditions d'organisation, je ne doute pas que la formule soit encore plus prometteuse. De manière générale, les gens ont largement préféré ce concept à l'ancien sous tente. Cette nouvelle formule a donc été plébiscitée.

Il y a eu environ 300 visiteurs par jour.

Concernant les incidents au niveau électrique, un électricien de la commune a pu identifier et résoudre rapidement le problème. Il était principalement dû aux matériels « pas assez professionnels » apportés par les exposants pour supporter les conditions extérieures.

Tous les emplacements disponibles ont été occupés.

Il y avait :

- 15 Chalets : 2 ASBL issues de la commune, 9 commerçants (dont 2 Boitsfortois) et 4 Horeca (dont 1 Boitsfortois et 3 issus du marché Wiener)
- 5 Tentes : 4 occupées par 8 artistes de la commune et 1 occupée par les mini-entreprises
- 3 Espaces Food Trucks, dont 2 Boitsfortois

Lors des éditions précédentes, le parking était mobilisé 4 jours avant l'évènement et 4 jours après la fin, soit 8 jours d'interdiction de stationnement prévu pour le montage et démontage. Afin d'impacter le moins possible la mobilité et l'accessibilité aux commerces avoisinants, nous avons réduit de moitié ce planning. Grâce à l'efficacité de nos différents services communaux, le montage des chalets s'est fait en une journée, le mercredi, tandis que les premiers exposants sont venus s'installer dès jeudi. Toute la mise en place, y compris les décorations, l'installation de la tente enfants, des autres tentes artistes et food corner, etc. a pris 48h. L'expérience a montré que ce temps était nécessaire, tant pour les services que pour les exposants. Il est compliqué de réduire ce délai et de conditionner l'installation de tous les exposants au jour même de l'ouverture du marché.

Ensuite la place a été libérée et nettoyée dans les 48h qui suivirent la fin du marché.

Je tiens à remercier le service de la Vie Economique d'avoir pu mettre sur pied ce marché, pour une 1^{ère} édition, dans les conditions difficiles qu'on connaît, et aussi tous les services impliqués dans l'organisation de cet événement ».

Laura Squartini remercie pour les réponses et souhaite savoir si on a les chiffres de fréquentation des éditions précédentes en tenant compte des situations différentes bien entendu. Elle demande si tous les emplacements ont été occupés sur la durée totale du marché. Est-ce que la proportion Horeca/commerçant et autres convient ou faudra-t-il la revoir avec plus d'artistes ou plus d'Horeca ou autre ? Pour l'occupation du parking, une analyse est bienvenue pour réduire l'impact sur les commerces locaux. Les réponses à ses questions peuvent aussi être transmises plus tard.

Hang Nguyen répond qu'en ce qui concerne la fréquentation lors des éditions précédentes, il n'y avait pas de comptage puisque l'organisateur n'était pas la commune, donc il n'y a pas de statistiques disponibles. En ce qui concerne les proportions Horeca et autres, pour cette année il a été décidé de faire une édition aérée mais il pourrait y avoir plus de chalets. La zone pour les enfants a très bien fonctionné et a été fort appréciée. Pour les autres questions, elle répondra par écrit.

Antwoord van Hang Nguyen

« De feedback zowel van het publiek als van de exposanten is zeer positief.

De mensen waren gelukkig om er een gezellige Kerstsfeer te vinden en eveneens meer intimist met plaatselijke producten. De familie activiteiten waren zeer welkom, zowel voor de kinderen als voor de volwassenen.

De exposanten waren eveneens gelukkig om met hun producten te kunnen werken en ze voor te stellen, terwijl sommige op andere markten werden geschorst. Met name de artiesten van Arcado hebben hun werken kunnen voorstellen terwijl de beurs voorzien in het Hooghuis werd geannuleerd. Bovendien werden de gezondheidsmaatregelen (CST, veilige afstand, enz) wel degelijk door de grote meerderheid van de mensen begrepen, er was geen enkele overrompeling. De mensen hebben zelfs eerder van de menselijke schaal van de markt, van de niet te dichte menigte genoten, en hebben zich in veiligheid gevoeld.

Ondanks moeilijke gezondheidsvoorwaarden in verband met de situatie, onzekerheden, annulaties ... enz, en ondanks de zeer korte termijnen, heeft de dienst van het economische Leven een markt kunnen organiseren die zeer goed ontvangen werd. En als deze organisatie veel hulpbronnen heeft gemobiliseerd, biedt zij eveneens een grotere flexibiliteit aan op de keus van de exposanten of de animatie. Met meer tijd en een betere anticipatie/zicht op de organisatie voorwaarden, betwijfel ik niet of de formule nog meer veelbelovend is. Op algemene wijze, hebben de mensen in ruime mate dit concept boven het oude onder tent verkozen. Deze nieuwe formule werd dus geprezen.

Er waren ongeveer 300 bezoekers per dag.

Betreffende de incidenten op elektrisch vlak heeft een elektricien van de gemeente het probleem kunnen snel kunnen identificeren en oplossen. Het was hoofdzakelijk te wijten aan de "niet genoeg professionele materialen" die door de exposanten werden meegebracht om aan de buiten voorwaarden te weerstaan.

Alle beschikbare plaatsen werden bezet.

Er waren :

- 15 Chalets: 2 VZW afkomstig van de gemeente, 9 handelaars (waarvan 2 Bosvoordenaars) en 4 Horeca (waarvan 1 Bosvoordenaar en 3 afkomstig van de Wiener markt)
- 5 Tenten: 4 bezet door 8 artiesten uit de gemeente en 1 bezet door de miniondernemingen
- 3 Food Trucks, ruimtes waarvan 2 Bosvoordenaars

Bij de vorige editie, werd het parkeerterrein 4 dagen voor de gebeurtenis en 4 dagen voor en na het eind gemobiliseerd, d.w.z 8 dagen parkeerverbod voorzien voor de montage en het demonteren.

Teneinde zo weinig mogelijk de mobiliteit en de toegankelijkheid van de aangrenzende handel te impacteren hebben wij deze planning met de helft verminderd. Dankzij de doeltreffendheid van onze verschillende gemeentediensten, is de montage van de chalets op een dag, de woensdag gebeurd, terwijl de eerste exposanten zich vanaf donderdag zijn komen installeren. De hele totstandbrenging, met inbegrip van de versieringen, de installatie van de kinderen tent, van de andere artiesten tenten en

foodcorner... enz heeft 48u geduurd. De ervaring heeft aangetoond dat deze tijd noodzakelijk was, zowel voor de diensten als voor de exposanten. Het is ingewikkeld om deze tijd te verminderen en om de installatie van alle exposanten de dag zelf van de opening van de markt te verzekeren. Vervolgens werd de plaats vrij gemaakt en in 48u schoongemaakt na het eind van de markt.

Ik sta erop om de dienst van het Economische Leven te bedanken voor deze markt, voor een 1ste editie onder deze moeilijke omstandigheden die men kent te kunnen hebben op touw zetten, en eveneens alle diensten betrokken bij de organisatie van deze gebeurtenis „.

Laura Squartini bedankt voor de antwoorden en wil weten of men de bezoekerijfers haalt van vorige jaren, rekening houdend met de verschillende situaties natuurlijk. Zij vraagt of alle plaatsen bezet bleven gedurende de volledige duur van de markt. Is de verhouding Horeca/handelaar en anderen goed of zal ze moeten herzien worden met meer artiesten of meer Horeca of anders moeten herzien? Voor de bezetting van het parkeerterrein, is een analyse welkom om het effect op de lokale handel te verminderen. De antwoorden op de vragen kunnen eveneens later overgemaakt worden.

Hang Nguyen antwoordt dat wat de bezoeken bij de vorige editie betreft, er geen teller was aangezien de organisator niet de gemeente was, derhalve er geen beschikbare statistieken zijn. Wat de verhoudingen Horeca en anderen betreft, voor dit jaar is er besloten om een verluchte uitgave te doen maar er zouden meer chalets kunnen zijn. De zone voor de kinderen heeft zeer goed gewerkt en zeer goed beoordeeld. Voor de andere vragen, zal zij schriftelijk antwoorden.

9 Question orale de Mr Alexandre DERMINE relative à l'avenir du PPAS Archiducs.

Il y a quelques semaines nous avons appris par voie de presse que vous mettiez sur pause le PPAS Archiducs pourtant lancé sous la précédente législature par votre majorité.

Pour celles et ceux qui nous suivent et qui ne sont pas familiers avec le terme PPAS, il s'agit d'un règlement communal qui définit les règles d'aménagement à l'échelle d'un quartier.

Celui-ci est généralement réalisé sur la base d'études objectives menées par des bureaux indépendants. Dans le cas qui nous occupe, la commune a désigné le bureau d'études BUUR pour l'aider à définir ce PPAS.

Pour rappel, la volonté de lancer un PPAS vient initialement du MCB, mouvement citoyen boitsfortois et de très nombreux citoyens qui s'inquiètent légitimement de ce qu'allait devenir le quartier.

Monsieur le bourgmestre :

- Pouvez-vous nous dire si le collège a pu se mettre d'accord sur un des scénarios retenus par le bureau d'études.
- Pourriez-vous expliquer au Conseil les raisons de cette mise sur pause.
- Et que répondez-vous aux nombreux citoyens qui attendaient les résultats du PPAS ?

Le Conseil prend connaissance.

Voir réponse lors de l'interpellation de Martin Casier.

Zie antwoord op de interpellatie van Martin Casier.

10 Question orale de Mme Christine ROISIN concernant la situation d'interdiction au parc des Noisetiers.

Après plus de quatre mois d'interdiction d'accès au piétonnier Coloniale-Noisetiers pour les chiens,

mon interpellation au mois de septembre ainsi qu'une interpellation citoyenne associée à une pétition de 400 signataires au mois de novembre, la situation est restée inchangée. Pourtant, Madame l'Échevine, permettez-moi de vous rappeler qu'en séance du 19 octobre dernier, vous avez déclaré que « la commune serait prête à envisager de limiter l'interdiction des chiens sur le Parc Coloniale-Noisetiers ». Or, à ce jour, l'interdiction demeure et ce, malgré la proposition concrète de partage du parc des Noisetiers faite par le collectif WOOF 1170 (*cf. annexe*) — à défaut d'action de votre part.

Mes questions seront donc très brèves :

1. Comment expliquez-vous que l'interdiction d'accès à l'espace Coloniale-Noisetiers pour les chiens soit toujours d'actualité ? Pourriez-vous nous éclairer sur vos intentions vis-à-vis des 400 signataires qui réclament toujours la levée de cette interdiction ?
2. *Concrètement*, quand allez-vous faire appliquer la proposition de partage du Parc des Noisetiers qui vous a été soumise par le collectif WOOF 1170 ?

Le Conseil prend connaissance.

Réponse de Cathy Clerbaux

« Depuis ma réponse à votre interpellation précédente, voici les nouveaux événements relatifs aux chiens et à leur bonne intégration dans l'espace public.

J'ai bien reçu une proposition du collectif Woofl 170, avec des suggestions d'horaires pour partager la fréquentation de l'espace Coloniale-Noisetiers. Dans la lignée de ma réponse à votre précédente interpellation, j'ai donc répondu que c'était envisageable, sous réserve que les maîtres et leurs chiens se comportent en respectant les lieux, c'est-à-dire pas de chiens sans laisse, pas de déjections canines sur le chemin et pas d'arrachage des panneaux d'information comme ça a été le cas 3 fois en suivant. Au jour d'aujourd'hui aucune de ces conditions n'est remplie. Par ailleurs, je vous ai contactée par email mi-décembre pour vous proposer de vous rencontrer pour en discuter. Ni mon message initial ni ma relance n'ont reçu de réponse de votre part.

Ceci dit, en bonne entente avec l'échevine du bien-être animal, nous avons avancé sur 2 dossiers importants qui concernent les chiens. D'abord sur la prime dressage de chiens qui vous a été présentée lors d'un précédent conseil communal. Et ensuite sur notre recherche pour faire un parc à chien, où les chiens pourront courir et s'ébattre sans laisse dans un espace adéquat. Ça avance, mais nous avons encore besoin d'un peu de temps afin d'interagir avec différents acteurs et de mettre en œuvre quelques aménagements pour que ce projet aboutisse ».

Christine Roisin regrette ne pas avoir réagi au mail mais n'a plus accès actuellement à sa boîte mail communale. Elle salue l'initiative de mettre en place un parc à chien car cela manque sur notre commune. Son interpellation porte spécifiquement sur l'interdiction d'accès au parc Coloniale-Noisetiers qui est la principale demande du collectif. Elle a l'impression qu'on détourne le problème. Le collectif a comme objectif de rétablir la paix dans le quartier et demande la levée de l'interdiction.

Antwoord van Cathy Clerbaux

« Sinds mijn antwoord op uw vorige interpellatie, zie hier de nieuwe gebeurtenissen betreffende de honden en hun goede integratie in de openbare ruimte.

Ik heb een voorstel van het collectief Woofl 170, gekregen met suggesties van uurrooster wel degelijk ontvangen om de bezoeken van de ruimte Koloniale-Hazelaar te delen. In de lijn van mijn antwoord op uw vorige interpellatie, heb ik dus geantwoord dat het denkbaar was, op voorwaarde dat de meesters en hun honden zich gedragen met respect voor de plaatsen, dat wil zeggen géén honden zonder lijn, geen hondenpoep op de weg en geen vandalisering van de informatiepanelen zoals dat 3 keer het geval is geweest keer na keer. Op de dag van vandaag wordt geen enkele van deze voorwaarden vervuld. Voorts heb ik met u medio december contact opgenomen om u voor te stellen om ons te ontmoeten om hierover te discussiëren. Noch hebben mijn eerste bericht noch mijn herhaling een antwoord van uw kant ontvangen.

Dit gezegd zijnde, in goede overeenstemming met de schepen van dierenwelzijn, zijn wij op 2 belangrijke dossiers vooruitgegaan die de honden betreffen. Eerst over de africht premie voor honden die u bij een vorige gemeenteraad werd voorgesteld. En vervolgens op ons onderzoek om een park

voor honden te maken, waar de honden vrij zullen kunnen lopen en zonder lijn in een adequate ruimte dartelen. Het gaat vooruit, maar wij hebben nog behoefte aan een beetje tijd teneinde te interageren met verschillende actoren en om enkele aanpassingen uit te voeren opdat dit project zou slagen,,. Christine Roisin betreurt, op de mail niet hebben gereageerd maar heeft actueel geen toegang meer tot haar gemeente mailbox. Zij verwelkomt het initiatief om een hondenpark in te richten want dat ontbreekt in onze gemeente. Haar interpellatie heeft specifiek betrekking op het toegang verbod in het park Koloniaal-Hazelaars dat de voornaamste vraag van het collectief is. Zij heeft de indruk dat men het probleem omleidt. Het collectief heeft als doel om de vrede in de wijk te herstellen en vraagt het opheffen van het verbod.

11 **Question d'actualité de Philippe Desprez concernant le placement d'un box vélo sur la place Keym.**

Philippe Desprez signale qu'un vélobox a été placée sur le côté droit de l'entrée du parking Keym, contre l'actuel parking à vélos. Il trouve le choix de l'emplacement peu attrayant et demande s'il n'y a pas un emplacement mieux adapté.

Le Conseil prend connaissance.

Marie-Noëlle Stassart explique que la commune a décidé l'année dernière d'augmenter l'offre de box vélo sur le territoire. Les citoyens font part de leur souhait d'un parking vélo auprès de l'Agence régionale du stationnement et quand il y a 5 demandes dans un rayon de 300 mètres, le placement du vélo box est analysé par le service mobilité.

Marie-Noëlle Stassart legt uit dat de gemeente vorig jaar heeft besloten om het fiets boxen aanbod op het grondgebied te verhogen. De burgers laten hun wens kennen voor een fiets parking aan het regionaal parkeer Agentschap en wanneer er 5 vragen in een straal van 300 meters zijn, wordt de plaatsing van een vélobox door de dienst mobiliteit geanalyseerd.

12 **Question d'actualité de Victor Wiard concernant le permis délivré par Bruxelles Environnement pour le projet Tenreuken.**

Victor Wiard est revenu sur le projet de Tenreuken, qui a reçu un avis favorable contre l'avis défavorable des communes de Watermael-Boitsfort et Auderghem.

Le Conseil prend connaissance.

Marie-Noëlle Stassart dit que le Collège a décidé d'aller en recours contre cette décision. Marie-Noëlle Stassart zegt dat het College heeft besloten om in beroep te gaan tegen deze beslissing.

Levée de la séance à 23:00

Le Secrétaire communal,

La Présidente,

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke

